

# **BNP PARIBAS (Canada)**

## **États financiers consolidés**

**Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014**



# BNP PARIBAS (Canada)

## États financiers consolidés

<b>Table des matières</b>		<b>Notes afférentes aux états financiers consolidés</b>	
	Page		Page
<b>États financiers consolidés</b>			
Rapport de l'auditeur indépendant	1	1. Renseignements sur la société	8
Bilan consolidé	3	2. Base d'établissement des états financiers consolidés	8
État consolidé des résultats	4	3. Principales méthodes comptables	11
État consolidé du résultat global	5	4. Compensation d'actifs et de passifs	22
État consolidé de la variation des capitaux propres	6	5. Valeurs mobilières	25
État consolidé des flux de trésorerie	7	6. Prêts et acceptations	28
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8	7. Immobilisations corporelles	32
Information sur les filiales	78	8. Immobilisations incorporelles	33
<b>Renseignements supplémentaires (non audités)</b>	79	9. Autres actifs	33
		10. Dépôts	34
		11. Autres passifs	35
		12. Capitaux propres	36
		13. Rémunération fondée sur des actions	38
		14. Information sectorielle	41
		15. Impôt sur le résultat	43
		16. Avantages consentis au personnel	44
		17. Garanties, engagements et éventualités	49
		18. Instruments financiers dérivés	51
		19. Juste valeur des instruments financiers	54
		20. Gestion des risques découlant des instruments financiers	60
		21. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt	72
		22. Opérations entre parties liées	74
		23. Frais autres que d'intérêts	76
		24. Transfert d'engagements clientèles à la Succursale	77



Le 16 mai 2016

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **À l'actionnaire de BNP Paribas (Canada)**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BNP Paribas (Canada), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2015 et 2014, les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les notes afférentes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1  
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, [www.pwc.com/ca/fr](http://www.pwc.com/ca/fr)*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BNP Paribas (Canada) aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115888

# Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2015	2014
		\$	\$
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 214	5 883
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		232 363	313 017
Valeurs mobilières	5		
Titres disponibles à la vente		240 294	520 348
		240 294	520 348
Prêts et acceptations	6		
Prêts hypothécaires		391	5 867
Prêts aux entreprises, aux gouvernements et autres		198 071	316 308
		198 462	322 175
Provision pour pertes sur créances		(64 807)	(54 701)
		133 655	267 474
Autres			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	19	84 405	82 579
Intérêts et dividendes à recevoir		748	2 729
Immobilisations corporelles	7	-	50
Actif d'impôt différé	15	9 408	6 263
Autres actifs	9	69 946	98 004
		164 507	189 625
<b>Total de l'actif</b>		<b>775 033</b>	<b>1 296 347</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Dépôts	10		
Particuliers		181	152
Entreprises et gouvernements		22 743	214 221
Institutions de dépôts		73 850	6 270
		96 774	220 643
Autres			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	19	80 625	76 418
Intérêts et commissions à payer		15	43
Autres passifs	11	16 332	51 914
		96 972	128 375
<b>Total du passif</b>		<b>193 746</b>	<b>349 018</b>
Capitaux propres	12		
Capital-actions		158 914	532 733
Réserve		(1 545)	(1 545)
Bénéfices non répartis		428 039	417 680
Cumul des autres éléments du résultat global		(4 121)	(1 539)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>581 287</b>	<b>947 329</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>775 033</b>	<b>1 296 347</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

  
Président du conseil

  
Présidente et chef de la direction

# État consolidé des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2015	2014
		\$	\$
<b>Revenus d'intérêts et de dividendes</b>			
Prêts		5 676	20 294
Titres disponibles à la vente	5c)	2 156	13 878
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	5c)	-	387
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées		1 843	2 080
		<b>9 675</b>	<b>36 639</b>
<b>Charges d'intérêts</b>			
Dépôts et autres passifs		1 006	10 495
Dette subordonnée		-	2 826
		<b>1 006</b>	<b>13 321</b>
<b>Revenus nets d'intérêts et de dividendes</b>		<b>8 669</b>	<b>23 318</b>
<b>Autres produits</b>			
Commissions sur engagements par signature		195	5 973
Revenus de services		104	2 080
Commissions sur placements de titres		3 048	1 000
(Perte nette) gain net sur les titres disponibles à la vente		(624)	1 499
Profit net découlant des activités de négociation		2 670	11 847
Revenus d'opérations pour le compte de sociétés liées et autres produits		240	9 477
		<b>5 633</b>	<b>31 876</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>14 302</b>	<b>55 194</b>
Reprise sur provision de pertes sur créances	6d)	(4 419)	(1 459)
		<b>18 721</b>	<b>56 653</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>			
Salaires et avantages sociaux		877	13 657
Locaux et matériel, incluant l'amortissement		72	2 380
Autres charges	23b)	2 946	10 743
		<b>3 895</b>	<b>26 780</b>
<b>Bénéfice avant impôt</b>		<b>14 826</b>	<b>29 873</b>
Impôt sur le résultat	15	4 467	7 071
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>10 359</b>	<b>22 802</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## État consolidé du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2015	2014
		\$	\$
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>10 359</b>	22 802
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat</b>	15		
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net</b>			
Perte nette latente à la conversion de devises des états financiers d'une filiale		<b>(2 442)</b>	(1 089)
Profit net latent sur les titres disponibles à la vente		<b>332</b>	783
Reclassement en résultat net du profit réalisé sur les titres disponibles à la vente		<b>(472)</b>	(3 113)
<b>Total des éléments qui seront reclassés dans le résultat net</b>		<b>(2 582)</b>	(3 419)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net</b>			
Obligations de prestations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi transférées à la Succursale		-	(1 901)
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net</b>		-	(1 901)
		<b>(2 582)</b>	(5 320)
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>7 777</b>	17 482

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



# État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital- actions (actions ordinaires)	Capital- actions (actions privilégiées)	Réserve	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>532 533</b>	<b>200</b>	<b>1 095</b>	<b>(9 423)</b>	<b>394 878</b>	<b>919 283</b>
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	22 802	22 802
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat de l'exercice	-	-	-	(5 320)	-	(5 320)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(5 320)</b>	<b>22 802</b>	<b>17 482</b>
Excédent relatif à la vente d'engagements clientèles (note 12b))	-	-	15 434	-	-	15 434
Obligations de prestations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi transférées à la Succursale (note 12b))	-	-	(18 074)	13 204	-	(4 870)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>532 533</b>	<b>200</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(1 539)</b>	<b>417 680</b>	<b>947 329</b>
<b>Transactions avec l'actionnaire, comptabilisées directement dans les capitaux propres</b>						
Réduction du capital-actions (note 12)	(373 819)	-	-	-	-	(373 819)
<b>Total des transactions avec l'actionnaire</b>	<b>(373 819)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(373 819)</b>
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	10 359	10 359
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat de l'exercice	-	-	-	(2 582)	-	(2 582)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 582)</b>	<b>10 359</b>	<b>7 777</b>
<b>Solde au 31 décembre 2015 (note 12)</b>	<b>158 714</b>	<b>200</b>	<b>(1 545)</b>	<b>(4 121)</b>	<b>428 039</b>	<b>581 287</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# État consolidé des flux de trésorerie

## Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2015	2014
		\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net de l'exercice		10 359	22 802
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles			
Amortissement des immobilisations corporelles		50	518
Amortissement des immobilisations incorporelles		-	52
Reprise sur provision de pertes sur créances		(343)	(1 459)
Impôt différé		(2 997)	1 419
Perte nette (gain net) réalisée sur les titres disponibles à la vente		624	(4 197)
Gain sur remboursement anticipé de la dette subordonnée		-	(1 164)
Variation des actifs et des passifs opérationnels, montant net			
Variation des prêts, montant net		133 974	(157 780)
Variation des dépôts, montant net		(131 925)	(1 206 040)
Variation des titres acquis en vertu de conventions de revente		-	295 671
Variation des instruments dérivés à la juste valeur – actifs		(1 826)	(27 092)
Variation des instruments dérivés à la juste valeur – passifs		4 207	25 858
Variation des titres à la juste valeur par le biais du résultat net, montant net		-	194 291
Autres, montant net		(4 009)	35 591
		8 114	(821 530)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Diminution (augmentation) nette des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		80 654	(133 624)
Achats de titres disponibles à la vente		(1 305 851)	(4 380 131)
Échéances de titres disponibles à la vente		1 564 797	4 576 046
Produit de la vente de titres disponibles à la vente		16 854	946 886
Acquisition d'immobilisations corporelles, montant net		-	(73)
Acquisition d'immobilisations incorporelles, montant net		-	(19)
Transfert des activités à la Succursale	24	-	(34 703)
		356 454	974 382
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Rachat d'actions ordinaires	12	(373 819)	-
Remboursement de la dette subordonnée		-	(168 836)
		(373 819)	(168 836)
Incidence des variations du taux de change sur les mouvements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		7 582	13 700
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, montant net			
		(1 669)	(2 284)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice			
		5 883	8 167
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			
		4 214	5 883
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada et d'autres banques		4 214	5 883
<b>Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie</b>			
Intérêts versés		1 034	14 122
Impôt sur le résultat payé		7 298	3 227
Intérêts et dividendes reçus		11 656	37 695

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 1. Renseignements sur la société

BNP PARIBAS (Canada) (la « Banque ») est une filiale de BNP PARIBAS S.A. (France) (la « Banque mère »). Elle effectue ses opérations bancaires au Canada en vertu de lettres patentes émises par le ministre des Finances du Canada, conformément à la Loi sur les banques (la « Loi »). La Banque est mentionnée à l'annexe II de la Loi.

Le siège social de la Banque est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 2W8. Les états financiers consolidés de la Banque aux 31 décembre 2015 et 2014 et pour les exercices terminés à ces dates concernent la Banque et ses filiales, comme il est décrit dans la section intitulée « Information sur les filiales » (collectivement, la « Banque » et individuellement, les « entités du Groupe »). Les activités de la Banque portent essentiellement sur les services de banque de financement et d'investissement ainsi que sur la négociation dans le secteur de l'énergie.

En date du 1<sup>er</sup> mai 2014, la Banque a cédé la majeure partie de son portefeuille d'engagements clientèles à la succursale canadienne de la Banque mère (la « Succursale ») (note 24).

Les activités principales des filiales sont décrites dans la section « Information sur les filiales ».

## 2. Base d'établissement des états financiers consolidés

### 2.1 Généralités

#### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 7 avril 2016.

#### b) Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

#### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$) qui constitue également la monnaie fonctionnelle de la Banque. Chaque entité de la Banque détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Sauf indication contraire, l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

#### d) Utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses, qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 2. Base d'établissement des états financiers consolidés (suite)

### 2.1 Généralités (suite)

#### d) Utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses (suite)

Cette situation s'applique en particulier :

- à l'utilisation de modèles élaborés à l'interne pour évaluer les positions dans les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, aux calculs de la juste valeur d'instruments financiers non cotés qui sont classés comme des « actifs financiers disponibles à la vente », des « actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », ou des « passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », et plus généralement aux calculs de la juste valeur d'instruments financiers assujettis aux exigences en matière d'informations à fournir relatives à la juste valeur;
- lorsqu'il faut déterminer si un marché est actif ou inactif, aux fins de l'utilisation d'une technique d'évaluation;
- aux pertes de valeur sur les actifs financiers à revenu variable classés comme étant disponibles à la vente;
- aux tests de dépréciation portant sur des immobilisations incorporelles;
- à la pertinence de la désignation de certains instruments dérivés comme les couvertures de la juste valeur, et à l'évaluation de l'efficacité de la couverture;
- à l'évaluation des provisions pour éventualités et charges;
- aux provisions pour pertes sur créances;
- à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et des autres avantages du personnel.

C'est également le cas pour les hypothèses appliquées pour évaluer la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des évaluations aux paramètres ne pouvant pas être observés.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle ces estimations sont révisées ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par ces révisions.

Les renseignements sur les aspects significatifs de l'incertitude relative aux estimations et des jugements essentiels à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournis à la note 3.

### 2.2 IFRS publiées mais non encore en vigueur

La Banque n'a pas appliqué les nouvelles IFRS ni les IFRS modifiées suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur :

IFRS 15	<i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>
IFRS 9	<i>Instruments financiers</i>
IFRS 16	<i>Contrats de location</i>

Ces normes seront en vigueur dans les années futures.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 2. Base d'établissement des états financiers consolidés (suite)

### 2.2 IFRS publiées mais non encore en vigueur (suite)

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats de location et les instruments financiers. L'IFRS 15 remplace ainsi les principales normes de comptabilisation des produits dont l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs et les passifs financiers ainsi que de dépréciation et de comptabilité de couverture. Les principales exigences de l'IFRS 9 sont les suivantes :

- L'IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés entrant dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soient évalués selon les caractéristiques de leur flux de trésorerie et en se basant sur le modèle d'affaires selon lequel les instruments financiers sont gérés. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions soient respectées et qu'il soit permis de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le classement et l'évaluation des passifs demeurent généralement inchangés, sauf dans le cas des passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Dans ce dernier cas, l'IFRS 9 exige que l'incidence du risque de crédit propre à la Banque soit présentée dans les autres éléments du résultat global. Auparavant, en vertu de l'IAS 39, l'intégralité du montant de la variation de la juste valeur du passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net était comptabilisée en résultat net.

L'IFRS 9 introduit un modèle unique de dépréciation des actifs financiers qui s'appuie sur les pertes sur créances attendues, ce qui fait que des pertes sur créances seront comptabilisées peu importe si un événement générateur de pertes a eu lieu ou non. Le modèle mettant en jeu les pertes sur créances attendues s'appliquera à la plupart des instruments financiers non évalués à la juste valeur, en particulier sur les prêts et acceptations. Ce modèle exigera la comptabilisation des pertes sur créances sur un horizon de douze mois en ce qui a trait aux prêts productifs, et la comptabilisation des pertes sur créances attendues sur la durée de vie des prêts à l'égard desquels le risque de crédit aura fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle aux fins de la comptabilité de couverture qui élargit l'éventail des éléments couverts et des risques admissibles à la comptabilité de couverture et harmonise la comptabilité de couverture plus étroitement avec la gestion des risques. Le nouveau modèle ne prévoit plus de mesures quantitatives en matière d'évaluation de l'efficacité et il ne permet pas de mettre fin à la désignation d'une couverture.

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. De plus, les exigences de présentation relatives au risque de crédit qui nous est propre peuvent être adoptées avant les autres exigences de l'IFRS 9. La Banque évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 2. Base d'établissement des états financiers consolidés (suite)

### 2.2 IFRS publiées mais non encore en vigueur (suite)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes, à savoir l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, la SIC 15, *Avantages dans les contrats de location simple*, et la SIC 27, *Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location*. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et son adoption anticipée est autorisée pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

## 3. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS. Ces états financiers sont également en conformité avec la Loi sur les banques qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »), les états financiers sont préparés conformément aux IFRS. Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS et elles ont été appliquées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

### 3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les actifs, les passifs ainsi que les résultats de la Banque et de ses filiales après élimination des transactions et des soldes intersociétés.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode d'acquisition, ce qui implique la comptabilisation d'actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles auparavant non comptabilisées) et de passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, mais excluant la restructuration future) des entreprises acquises à la juste valeur. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, l'escompte lors de l'acquisition est comptabilisé directement à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice où a été faite l'acquisition.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans les comptes consolidés de résultat à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Des ajustements ont été apportés aux méthodes comptables des filiales, au besoin, afin qu'elles soient conformes aux méthodes adoptées par la Banque.

### 3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts d'autres banques, y compris les dépôts auprès de la Banque du Canada.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie (suite)

#### b) Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques

Les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts sur ces dépôts sont reconnus selon la comptabilité d'exercice.

### 3.3 Actifs financiers et passifs financiers

#### a) Date de comptabilisation

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Cela inclut les transactions normalisées, à savoir les achats ou les ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

#### b) Classification

Le traitement comptable appliqué aux instruments financiers dépend de la catégorie dans laquelle l'instrument est classé. Le classement des instruments financiers dépend principalement de la finalité de l'acquisition des actifs et des passifs, et de l'intention de la direction au moment de l'acquisition, ainsi que des caractéristiques de ces actifs et de ces passifs. Sauf dans certaines circonstances exceptionnelles, le classement initial ne peut pas être modifié.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et aux caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même classé ou désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés séparés du contrat hôte sont comptabilisés à la juste valeur dans le portefeuille de négociations et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat.

#### c) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

##### i. Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Il s'agit des actifs et des passifs financiers qui ont été achetés ou engagés dans l'objectif principal de générer un profit à court terme. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés ainsi que toute variation de la juste valeur sont constatés à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation » dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus d'intérêts et de dividendes ».

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.3 Actifs financiers et passifs financiers (suite)

#### c) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)

##### ii. Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

En vertu des normes comptables, la Banque a le droit de désigner comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net des instruments financiers qui n'ont pas été achetés ou engagés dans l'objectif principal de générer un profit à court terme. Les instruments financiers doivent avoir été désignés comme tels lors de l'acquisition initiale. Le choix est irrévocable. En plus de l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, les normes comptables et le BSIF imposent d'autres restrictions quant à l'utilisation de cette désignation.

Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de juste valeur sont constatés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation » dans la période au cours de laquelle elle se produit.

La Banque a fait le choix de désigner les billets indexés sur actions comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net car le risque lié à la variation de la juste valeur des billets découlant de la variation des actions sous-jacentes est couvert par des instruments financiers dérivés. Ainsi, la désignation des billets indexés sur actions en vertu de l'option de juste valeur permet de mieux harmoniser le résultat comptable avec la façon dont le portefeuille est géré. Ces billets sont classés dans les dépôts d'entreprises et de gouvernements. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats au poste « Charges d'intérêts ».

#### d) Prêts et créances et autres passifs financiers

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsque la Banque choisit de comptabiliser les prêts et créances à la juste valeur par le biais du résultat net dans le cadre d'une stratégie de couverture de la juste valeur. Les dépôts, autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### e) Titres disponibles à la vente

Les instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme prêts et créances sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de la juste valeur pour l'exercice est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Les profits et les pertes réalisés à la suite de la cession d'instruments financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats au poste « Gain net sur les titres disponibles à la vente » dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus d'intérêts et de dividendes ». Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, la perte latente est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Les facteurs utilisés pour déterminer si la juste valeur a subi une baisse comprennent la durée et l'importance de cette baisse, le bilan et les perspectives de l'émetteur, et la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de la juste valeur.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### 3.3 Actifs financiers et passifs financiers (suite)

##### e) Titres disponibles à la vente (suite)

Tout recouvrement subséquent de la juste valeur d'un actif financier déprécié disponible à la vente est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

##### f) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est la somme qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date du bilan est fondée sur leur prix de marché coté ou leur prix coté par les courtiers, à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, sans déduction de frais de transaction.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non négociés sur des marchés actifs est établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées. De telles techniques comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, des modèles d'évaluation des options, des modèles de crédit et d'autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moyen des techniques d'évaluation dans lesquelles les transactions courantes sur le marché ou des données observables sur le marché ne sont pas disponibles. La juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation qui a été testé par rapport aux prix et aux intrants des transactions sur le marché réel et en utilisant la meilleure estimation de la Banque relativement aux hypothèses des modèles les plus appropriées. Les modèles sont ajustés en fonction de l'écart entre les cours acheteurs et vendeurs afin de refléter le coût de liquidation des positions, les ajustements de l'évaluation du débit et du crédit, l'écart de liquidité et les limites des modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des détails supplémentaires sur la façon dont les instruments financiers sont évalués sont présentés à la note 19.

##### g) Titres achetés en vertu de conventions de revente

Les titres achetés en vertu de conventions de revente représentent les sommes que la Banque recevra en contrepartie de son engagement de revendre les titres achetés à son vendeur d'origine à une date donnée et à un prix prédéterminé. La Banque comptabilise ces titres comme s'il s'agissait de prêts.

#### 3.4 Prêts

Les prêts sont inscrits à leur montant en capital, déduction faite de la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un prêt est considéré comme douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité ou d'une partie du capital ou de l'intérêt ou lorsque survient un retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt ou de capital, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Dans tous les cas, les prêts sont classés comme douteux lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des créances garanties ou assurées par le gouvernement du Canada ou d'une province, ou encore par un organisme du gouvernement du Canada, qui sont classées comme douteuses lorsqu'une échéance d'intérêt ou de capital est en retard de 365 jours.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.4 Prêts (suite)

Le jugement de la direction est utilisé dans la détermination du caractère douteux d'un prêt et dans l'estimation des montants et de la périodicité des flux monétaires futurs servant à calculer la provision pour pertes sur créances.

Les provisions pour pertes sur créances réduisent la valeur comptable des prêts au moyen du compte de dotation pour provisions et la perte sur prêts est constatée à l'état consolidé des résultats au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Les prêts douteux sont comptabilisés à leur valeur de réalisation estimative, laquelle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent au prêt. Un prêt ne peut cesser d'être considéré comme douteux que si les paiements de capital et d'intérêts redeviennent totalement à jour.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont considérées comme des ajustements du rendement de ces prêts et sont reportées et amorties au poste « Revenus d'intérêts et de dividendes » sur la durée estimative de tels prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions d'engagement sont reconnues dans les « Autres produits » sur la durée de l'engagement s'il est improbable qu'un prêt en résulte. Sinon, elles sont reconnues dans les « Revenus d'intérêts et de dividendes » sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées au poste « Autres produits » à la signature de l'entente de syndication.

### 3.5 Provision pour pertes sur créances

À la date de clôture, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

La Banque maintient des provisions pour pertes sur créances dont les montants sont considérés comme suffisants pour absorber les pertes probables découlant de ses portefeuilles de prêts. La provision pour pertes sur créances est liée aux prêts et aux instruments de crédit.

La provision pour pertes sur créances est rehaussée par la dotation aux provisions pour pertes sur créances imputées au résultat et réduites par les radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été achevées et qu'il est peu probable que d'autres montants puissent être recouverts. La provision pour pertes sur créances comprend les provisions spécifiques et la provision collective.

Le modèle de la détermination de la provision collective prend en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut et le facteur de conversion, s'il y a lieu.

La provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles, imputables à la détérioration de la qualité du crédit, liées aux prêts et aux instruments de crédit qui n'ont pas encore été classés comme prêts douteux. La provision collective est estimée trimestriellement selon les meilleures estimations de la direction, des analyses statistiques des pertes historiques des dernières années, le niveau de provisions actuel, les conditions économiques, les conditions de marché et le changement dans la composition du portefeuille.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt et classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de vente. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les actifs saisis sont mesurés initialement est constaté au poste « Provision pour pertes sur créances ». Toute variation ultérieure de leur juste valeur, qui n'excède pas les pertes cumulées antérieurement comptabilisées, est constatée au poste « Autres produits ».

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.6 Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par des clients de la Banque à des tiers et garantis par la Banque. Les engagements éventuels de la Banque au titre d'engagements par acceptations bancaires et documentaires sont inscrits au passif au poste « Acceptations » dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats au poste « Autres produits ». Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût.

### 3.7 Location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'évaluer si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif spécifique et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

#### a) La Banque en tant que preneur

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués ne sont pas transférés à la Banque constituent des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à titre de charges à l'état consolidé des résultats de façon linéaire pendant toute la durée du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés à titre de charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

#### b) La Banque en tant que bailleur

Les contrats de location conclus par la Banque à titre de bailleur sont classés à titre de contrats de location-financement. Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au locataire la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Ce contrat est considéré comme un prêt au locataire en vue de financer l'achat de l'actif.

La valeur actualisée des paiements au titre des contrats de location, majorée de toute valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de créance. Le bénéfice net découlant du contrat de location conclu par le bailleur est équivalent au montant des intérêts sur le prêt et est comptabilisé à l'état consolidé des résultats comme revenu d'intérêts. Les paiements au titre de contrats de location sont répartis sur la durée du contrat de location et sont attribués à la réduction du capital et aux intérêts de façon à ce que le bénéfice net tienne compte d'un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net dans le contrat de location. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le bénéfice non gagné sur les contrats de location-financement est comptabilisé à titre de réduction des prêts et porté mensuellement au bilan consolidé afin de générer un taux de rendement constant sur la durée du contrat de location. Les contrats de location-financement sont inclus dans les prêts à des entreprises et des gouvernements au bilan consolidé.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative de ces immobilisations, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

Mobilier et équipement	6 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du contrat de location connexe ou sur leur durée d'utilité estimative, selon la plus courte des deux. Les profits et les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste « Autres produits ».

Les méthodes d'amortissement, la durée d'utilité et la valeur résiduelle sont revues annuellement et modifiées si les changements de circonstances le justifient.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que ces actifs pourraient être dépréciés.

### 3.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels utilisés par la Banque. Elles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative, qui n'excède pas cinq ans. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé au poste « Autres charges » à l'état consolidé des résultats.

### 3.10 Activités liées au gaz naturel

#### a) Comptabilisation des produits tirés des activités liées au gaz naturel

L'un des objectifs d'affaires d'une filiale est de conclure des contrats d'entreposage et de retrait de gaz à des fins de transaction, en vertu desquels le gaz naturel est injecté et retiré à des prix prédéfinis pour une période prédéfinie. Les produits tirés des activités liées au gaz naturel sont comptabilisés dans la période à partir de laquelle l'injection physique de gaz a lieu et sont constatés sur une base linéaire. Les contrats à terme de gré à gré de gaz naturel sont comptabilisés à titre de dérivés jusqu'au retrait physique.

#### b) Débiteurs au titre des activités liées au gaz naturel

Les débiteurs sont liés à la vente de gaz naturel par une filiale qui procède à une vérification de la solvabilité des clients potentiels avant toute transaction initiale et injection physique de gaz en vertu des contrats d'entreposage et de retrait.

#### c) Stocks de gaz naturel

Les stocks d'une filiale sont constitués de gaz naturel entreposé et acquis principalement dans le but de le vendre à court terme et d'en tirer un profit en raison des fluctuations de prix. Les stocks sont comptabilisés à la juste valeur en fonction du cours acheteur à la date de clôture d'exercice, déduction faite des frais de vente. Comme IAS 2 ne s'applique pas à l'évaluation des stocks, les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats. La Banque ne dispose d'aucun stock de gaz naturel aux 31 décembre 2015 et 2014.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.11 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui sera vraisemblablement à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice, au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux exercices précédents.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs pour la communication d'informations financières et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'imposition qui seront probablement appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des passifs d'impôt exigible par des actifs d'impôt exigible, et qu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt et des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

### 3.12 Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Les profits et les pertes découlant de la conversion des devises sont inclus au poste « Autres produits » à l'état consolidé des résultats.

L'actif et le passif des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice tandis que les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits ou les pertes latents découlant de la conversion des comptes de ces filiales sont comptabilisés après impôt dans les autres éléments du résultat global.

### 3.13 Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'instruments dérivés tels que des contrats de change, des contrats à terme sur taux d'intérêt, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des swaps de devises, des options et des swaps de marchandises. La Banque a recours à de tels contrats aux fins de négociation et aux fins de gestion de l'actif et du passif.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.13 Instruments financiers dérivés (suite)

Les instruments financiers dérivés aux fins de négociation sont ceux auxquels la Banque a recours pour aider les clients à gérer leurs risques de change et de taux d'intérêt ainsi que ceux qu'elle utilise pour son propre compte en vue de tirer profit des fluctuations éventuelles du marché. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur et à titre d'actifs lorsque leur juste valeur est positive ou à titre de passif lorsque leur juste valeur est négative.

Les profits et les pertes réalisés ou latents sont constatés au poste « Profit net découlant des activités de négociation ». La contrepartie est comptabilisée au poste « Instruments financiers dérivés à la juste valeur » à titre d'actif ou de passif, selon le cas.

Les instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction et non admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur au poste « Instruments financiers dérivés à la juste valeur », à titre d'actifs ou de passifs. Toute variation de la juste valeur est constatée au poste « Profit net découlant des activités de négociation ».

#### a) Comptabilité de couverture

La Banque a recours à des instruments dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit, incluant le risque découlant des transactions prévues et des engagements fermes. Afin de gérer les risques particuliers, la Banque applique la comptabilité de couverture pour les transactions qui satisfont à des critères définis.

Au moment de la création de la relation de couverture, la Banque prépare une documentation décrivant toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que son objectif et sa stratégie en matière de gestion des risques. La Banque détermine aussi la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et évalue dans quelle mesure les instruments dérivés utilisés dans le cadre des transactions de couverture contribuent de manière efficace à compenser les variations de la juste valeur des éléments couverts, tant au moment de la création de la couverture qu'au cours de sa durée de vie.

L'efficacité est revue sur une base trimestrielle au moyen d'analyses de corrélation entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Un produit dérivé n'est plus désigné comme couverture dans les cas suivants :

- l'élément couvert est vendu ou arrive à échéance;
- la couverture n'est plus efficace;
- la Banque met fin à la désignation de couverture lorsqu'il n'est plus probable que la transaction prévue se réalisera essentiellement de la manière ou au moment indiqués lors de l'établissement de la mise en place de la relation de couverture.

Le profit ou la perte résultant de l'abandon de la relation de couverture doit être comptabilisé à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation ».

#### b) Couverture de la juste valeur

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur se composent principalement de swaps de taux d'intérêt auxquels la Banque a recours pour gérer les fluctuations liées aux taux d'intérêt des postes du bilan consolidé. Afin de répondre aux exigences en matière de comptabilité de couverture, les dérivés doivent compenser en grande partie le risque lié à l'élément couvert et doivent être désignés comme tel au moment de la conclusion du contrat relatif aux dérivés.

Toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument financier de couverture sont comptabilisées au résultat de l'exercice au poste « Profit net découlant des activités de négociation » dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.13 Instruments financiers dérivés (suite)

#### c) Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés sont traités comme des instruments financiers distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, que les termes des dérivés incorporés sont les mêmes que ceux d'un dérivé autonome et que le contrat combiné n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et toute variation subséquente est comptabilisée à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation ».

### 3.14 Contrats de dépôt indexés sur actions

Certains dépôts de la Banque, comme les billets indexés sur actions dont l'obligation diffère selon le rendement d'actions ou d'indices boursiers, garantissent à l'investisseur la valeur de leur placement initial à l'échéance. Les obligations au titre du paiement variable intégrées dans ces contrats sont comptabilisées à la juste valeur, et les variations de cette juste valeur sont comptabilisées au poste « Profit net découlant des activités de négociation » au fur et à mesure qu'elles se produisent.

### 3.15 Honoraires et commissions

Les produits et les charges liés aux honoraires et aux commissions, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur un actif ou un passif financier, sont compris dans l'évaluation du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits liés aux honoraires et aux commissions, incluant les frais de gestion de compte et les honoraires tirés des activités de syndication, sont comptabilisés à mesure que les services connexes sont rendus. Lorsqu'un engagement de prêt ne devrait pas donner lieu au prélèvement d'un prêt, les honoraires connexes liés à l'engagement de prêt sont comptabilisés de façon linéaire sur la période de l'engagement.

### 3.16 Avantages consentis au personnel

La Banque offre à ses salariés un régime de retraite comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies n'occasionnent aucune obligation pour la Banque. Le montant des cotisations de l'employeur à payer au cours de la période est comptabilisé à titre de charges. Seuls les régimes à prestations définies occasionnent une obligation et sont évalués et comptabilisés à titre de passifs.

La Banque comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages du personnel ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Par conséquent, la Banque suit les méthodes comptables suivantes :

- l'actif ou le passif net au titre du régime à prestations définies est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.16 Avantages consentis au personnel (suite)

- la charge comptabilisée au titre du régime à prestation définies se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts net liés à l'actualisation au titre de ce régime;
- les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour les obligations de qualité supérieure à échéances équivalentes émises par des sociétés;
- les coûts des services passés sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils surviennent;
- les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et la valeur intégrale du déficit ou du surplus des régimes est présentée au bilan consolidé.

La Banque offre à ses salariés des avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et des avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté et certaines rémunérations différées versées en numéraire.

#### i. Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### ii. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, et les avantages postérieurs à l'emploi. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

La Banque suit les directives établies par le Groupe BNP Paribas pour le processus de rémunération de l'ensemble du personnel. Le directeur des ressources humaines revoit les recommandations salariales puis les soumet à l'approbation des différents comités de révision.

Le niveau des rémunérations variables est déterminé par les performances individuelles et collectives de l'exercice au regard des objectifs fixés.

### 3.17 Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions se compose des paiements fondés sur des actions émises par la Banque mère, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement en espèces dont le montant dépend des variations de la valeur des actions.

La Banque offre à ses salariés des régimes d'options sur actions et une rémunération fondée sur des actions différée, et leur donne la possibilité de souscrire des actions de la Banque mère émises à cet effet avec un escompte lié à une période d'incessibilité des actions souscrites.

#### a) Options sur actions

La charge liée aux options sur actions attribuées est comptabilisée dès l'attribution de l'option, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à des conditions de service.

Cette charge, comptabilisée au poste « Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé des résultats, est calculée selon la valeur globale des options sur actions déterminée à la date d'attribution.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### 3.17 Rémunération fondée sur des actions (suite)

##### a) Options sur actions (suite)

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques d'évaluation sont utilisés. La charge totale du régime d'options sur actions est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises à la fin de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de service pour les bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre de BNP Paribas S.A. font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation de la rémunération différée versée en actions de BNP Paribas S.A. suit des méthodes comptables analogues.

##### b) Options sur actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les options sur actions proposées aux salariés avec un escompte par rapport au prix moyen de marché pour une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de cinq ans. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

#### 3.18 Incitatifs fiscaux

La Banque profite d'incitatifs fiscaux relatifs au nouveau programme de Centres Financiers Internationaux à Montréal (« CFI ») qui permet de bénéficier d'un crédit équivalant à 30% du salaire payé (24% depuis le 4 juin 2014) à un employé travaillant dans un CFI. Le crédit maximal par employé est de 20 000 \$ (16 000 \$ depuis le 4 juin 2014).

La Banque enregistre les crédits au moment où les dépenses sont engagées. Les incitatifs fiscaux sont comptabilisés à la rubrique « Salaire et avantages sociaux » à l'état consolidé des résultats (note 23 a)).

### 4. Compensation d'actifs et de passifs

Les montants compensés dans le bilan consolidé sont établis selon les critères de l'IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les incidences des conventions-cadre de compensation et accords similaires correspondent aux montants faisant l'objet d'un accord global de compensation, mais qui ne satisfont pas aux critères établis par l'IAS 32 pour être compensés sur le plan comptable. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit de compensation ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 4. Compensation d'actifs et de passifs (suite)

Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. Le recours à ces garanties est conditionnel à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadres, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les postes « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation :

	2015					
	Montants bruts des instruments financiers	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Incidences de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie <sup>1</sup>	Montants nets selon l'IFRS 7
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>						
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	236 577	-	236 577	-	-	236 577
Valeurs mobilières	240 294	-	240 294	-	-	240 294
Prêts et acceptations	133 655	-	133 655	-	-	133 655
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	84 405	-	84 405	(21 777)	-	62 628
Autres actifs	80 102	-	80 102	-	-	80 102
	<b>775 033</b>	<b>-</b>	<b>775 033</b>	<b>(21 777)</b>	<b>-</b>	<b>753 256</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts	96 774	-	96 774	-	-	96 774
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	80 625	-	80 625	(21 777)	-	58 848
Autres passifs	16 346	-	16 346	-	-	16 346
	<b>193 745</b>	<b>-</b>	<b>193 745</b>	<b>(21 777)</b>	<b>-</b>	<b>171 968</b>

1. Instruments financiers reçus en garantie sur les actifs et instruments financiers donnés en garantie sur les passifs.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 4. Compensation d'actifs et de passifs (suite)

	2014					
	Montants bruts des instruments financiers	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Incidences de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie <sup>1</sup>	Montants nets selon l'IFRS 7
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>						
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	318 900	-	318 900	-	-	318 900
Valeurs mobilières	520 348	-	520 348	-	-	520 348
Prêts et acceptations	267 474	-	267 474	-	-	267 474
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	82 579	-	82 579	(13 817)	-	68 762
Autres actifs	107 046	-	107 046	-	-	107 046
	1 296 347	-	1 296 347	(13 817)	-	1 282 530
<b>Passif</b>						
Dépôts	220 643	-	220 643	-	-	220 643
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	76 418	-	76 418	(13 817)	-	62 601
Autres passifs	51 957	-	51 957	-	-	51 957
	349 018	-	349 018	(13 817)	-	335 201

1. Instruments financiers reçus en garantie sur les actifs et instruments financiers donnés en garantie sur les passifs.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 5. Valeurs mobilières

#### a) Échéance et taux moyens effectifs

2015								
	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		Plus de 5 ans		Sans échéance	Valeur comptable
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	\$
<b>Valeurs mobilières émises ou garanties par :</b>								
Gouvernement du Canada								
Bons du Trésor	203 549	0,48	-	-	-	-	-	203 549
<b>Autres valeurs mobilières</b>								
Titres de créances canadiennes	34 980	0,55	-	-	-	-	-	34 980
Actions de sociétés canadiennes	-	-	-	-	-	-	1 620	1 620
Actions de sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	145	145
<b>Titres disponibles à la vente et total des valeurs mobilières</b>	<b>238 529</b>						<b>1 765</b>	<b>240 294</b>

2014								
	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		Plus de 5 ans		Sans échéance	Valeur comptable
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	\$
<b>Valeurs mobilières émises ou garanties par :</b>								
Gouvernement du Canada								
Bons du Trésor	249 771	0,90	-	-	-	-	-	249 771
Provinces canadiennes								
Bons du Trésor	228 250	1,02	-	-	-	-	-	228 250
<b>Autres valeurs mobilières</b>								
Titres de créances canadiennes	39 620	1,00	-	-	-	-	-	39 620
Actions de sociétés canadiennes	-	-	-	-	-	-	2 524	2 524
Actions de sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	183	183
<b>Titres disponibles à la vente et total des valeurs mobilières</b>	<b>517 641</b>						<b>2 707</b>	<b>520 348</b>

Les taux moyens effectifs présentés dans les tableaux ci-dessus sont calculés en fonction de la valeur comptable des titres à la clôture de l'exercice et des taux d'intérêt contractuels ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 5. Valeurs mobilières (suite)

#### a) Échéance et taux moyens effectifs (suite)

Au cours des exercices 2015 et 2014, aucune perte n'a été constatée au poste « Profit net découlant des activités de négociation » relativement à des titres de créance désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur.

#### b) Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente établis d'après le dernier cours acheteur à la date de clôture d'exercice. Ces profits ou ces pertes pourraient ne pas se réaliser au moment de la vente. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir le cours d'un titre, d'autres techniques d'évaluation peuvent être utilisées pour évaluer la juste valeur. Ces profits et pertes latents sont comptabilisés au poste « Profit net (perte nette) latent(e) sur les titres disponibles à la vente » à l'état consolidé du résultat global.

	2015			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
<b>Valeurs mobilières émises ou garanties par :</b>				
Gouvernement du Canada				
Bons du Trésor	203 554	8	(13)	203 549
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
Titres de créances canadiennes	34 993	-	(13)	34 980
Actions de sociétés canadiennes	1 190	430	-	1 620
Actions de sociétés étrangères	326	-	(181)	145
<b>Titres disponibles à la vente et total des valeurs</b>	<b>240 063</b>	<b>438</b>	<b>(207)</b>	<b>240 294</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 5. Valeurs mobilières (suite)

#### b) Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente (suite)

	2014			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
<b>Valeurs mobilières émises ou garanties par :</b>				
Gouvernement du Canada				
Bons du Trésor	249 761	10	-	249 771
Provinces canadiennes				
Bons du Trésor	228 237	24	(11)	228 250
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
Titres de créances canadiennes	39 623	-	(3)	39 620
Actions de sociétés canadiennes	1 899	725	(100)	2 524
Actions de sociétés étrangères	169	14	-	183
Titres disponibles à la vente et total des valeurs	519 689	773	(114)	520 348

#### c) Intérêts et dividendes sur les valeurs mobilières

	2015	2014
	\$	\$
Produits d'intérêts	2 138	12 216
Revenu de dividendes	18	2 048
	2 156	14 264

#### d) Dépréciation sur les titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les analyses effectuées sur les actions de sociétés canadiennes et étrangères prennent en compte le ralentissement économique, les perspectives d'affaires telles que la diminution de la demande sur le marché et les fermetures d'usine. Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé un montant de 181 \$ (aucun en 2014) qui découlait d'une indication objective de dépréciation.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 6. Prêts et acceptations

- a) Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur créances

	Clients canadiens		Total	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires	391	5 867	391	5 867
Prêts et acceptations à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteurs d'activité				
Commerces de gros et de détail	-	353	-	353
Immobilier	93 536	216 834	93 536	216 834
Construction	-	2	-	2
Transport	39 731	44 776	39 731	44 776
Communications	64 804	54 343	64 804	54 343
	198 462	322 175	198 462	322 175
Provisions spécifiques pour pertes sur créances	(64 802)	(54 693)	(64 802)	(54 693)
Provision collective sur prêts et acceptations	(5)	(8)	(5)	(8)
Total de la provision pour pertes sur créances	(64 807)	(54 701)	(64 807)	(54 701)
	133 655	267 474	133 655	267 474

- b) Contrats de location-financement

La Banque propose des contrats de location de matériel à ses clients principalement en vertu de contrats de location-financement qui sont liés à des transactions de financement structuré impliquant des actifs de l'industrie du transport. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les avances et les prêts accordés aux clients comprennent les créances suivantes liées à des contrats de location-financement de certains éléments de matériel dans lesquels la Banque est le bailleur :

	Paiements minimaux		Valeur actualisée des paiements minimaux au titre des créances liées aux contrats de location-financement	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Moins de un an	5 163	5 179	5 156	5 171
Plus de un an et moins de cinq ans	20 494	20 558	20 300	20 363
Plus de cinq ans	15 382	19 682	14 275	19 242
	41 039	45 419	39 731	44 776
Moins : bénéfice financier non gagné	1 308	643	-	-
<b>Investissement net dans des contrats de location-financement</b>	<b>39 731</b>	<b>44 776</b>	<b>39 731</b>	<b>44 776</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 6. Prêts et acceptations (suite)

#### b) Contrats de location-financement (suite)

Les valeurs résiduelles non garanties comptabilisées au bénéfice du bailleur à la clôture de l'exercice 2015 sont estimées à 800 \$ (800 \$ en 2014).

Le taux d'intérêt implicite lié aux contrats de location-financement correspond au taux d'actualisation à la conclusion du contrat de location pour toute la durée du contrat. Le tableau ci-dessous présente le taux d'intérêt moyen implicite :

	2015	2014
Taux d'intérêt effectif	1,28 %	1,28 %

Au cours des exercices 2015 et 2014, les loyers variables, qui représentent la tranche des intérêts au titre de la location, se sont établis à 524 \$ et à 745 \$ respectivement.

À la fin des exercices 2015 et 2014, aucune dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement n'a été constatée.

#### c) Prêts douteux

	2015			2014		
	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Canadiens</b>						
Prêts hypothécaires, prêts à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteur d'activité :						
Communications	64 802	64 802	-	54 342	54 342	-
Commerce de gros	-	-	-	351	351	-
	64 802	64 802	-	54 693	54 693	-

Au 31 décembre 2015, des actions d'une société canadienne totalisant 145 \$ et présentées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente au bilan consolidé constituent des biens acquis en règlement d'un prêt.

Les revenus d'intérêts et de dividendes inclus à l'état consolidé des résultats ne comprennent aucun produit d'intérêts sur des prêts classés comme douteux en 2015 et en 2014.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 6. Prêts et acceptations (suite)

#### d) Provision pour pertes sur créances

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti (tels que les montants à recevoir des banques, les prêts et les avances accordés aux clients), la Banque évalue d'abord individuellement si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que collectivement pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Si la Banque détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et procède à un test de dépréciation collectif. Les actifs considérés individuellement pour lesquels une dépréciation est reconnue ne sont pas inclus dans un groupe soumis à un test de dépréciation collectif.

<b>2015</b>							
	Solde au début de			Reprise sur provision pour	Fluctuations	Solde à la	
	Note	l'exercice	Radiations	Recouvrements	pertes sur créances	de change	fin de l'exercice
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêt à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteurs d'activité							
Communications		54 343	-	-	-	10 459	<b>64 802</b>
Commerce de gros		350	(350)	32	(32)	-	-
Autre		-	(103)	4 180	(4 077)	-	-
<b>Provisions spécifiques</b>		<b>54 693</b>	<b>(453)</b>	<b>4 212</b>	<b>(4 109)</b>	<b>10 459</b>	<b>64 802</b>
Provision collective sur prêts et acceptations		8	-	-	(3)	-	<b>5</b>
Provision collective sur instruments de crédit	11	312	-	-	(307)	-	<b>5</b>
<b>Provision collective</b>		<b>320</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(310)</b>	<b>-</b>	<b>10</b>
<b>Total de la provision</b>		<b>55 013</b>	<b>(453)</b>	<b>4 212</b>	<b>(4 419)</b>	<b>10 459</b>	<b>64 812</b>

Au cours de l'exercice, terminé le 31 décembre 2015, la Banque a recouvré un montant de 4 179 \$ de créances radiées au cours des années antérieures.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 6. Prêts et acceptations (suite)

#### d) Provision pour pertes sur créances (suite)

2014						
	Note	Solde au début de l'exercice	Recouvrements	Reprise sur provision pour pertes sur créances	Fluctuations de change	Solde à la fin de l'exercice
		\$	\$	\$	\$	\$
Prêt à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteurs d'activité		-	10	(10)	-	-
Prêt à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteurs d'activité						
Manufacturier		-	336	(336)	-	-
Communications		49 834	-	-	4 509	54 343
Commerce de gros		913	-	(563)	-	350
<b>Provisions spécifiques</b>		<b>50 747</b>	<b>346</b>	<b>(909)</b>	<b>4 509</b>	<b>54 693</b>
Provision collective sur prêts et acceptations		927	-	(487)	-	440
Provision collective sur instruments de crédit	11	8 108	-	(63)	-	8 045
<b>Provision collective</b>		<b>9 035</b>	<b>-</b>	<b>(550)</b>	<b>-</b>	<b>8 485</b>
		<b>59 782</b>	<b>346</b>	<b>(1 459)</b>	<b>4 509</b>	<b>63 178</b>
Provision collective relative aux engagements clientèles transférés à la Succursale	12b)	-	-	(8 165)	-	(8 165)
<b>Total de la provision</b>		<b>59 782</b>	<b>346</b>	<b>(9 624)</b>	<b>4 509</b>	<b>55 013</b>

Du transfert de 8 165 \$ de la provision collective relative aux engagements clientèles transférés à la Succursale, un montant de 432 \$ est relatif aux prêts et acceptations et un montant de 7 733 \$ est relatif aux instruments de crédit.

#### e) Prêts en souffrance mais non douteux

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le total des prêts ne comprenait aucun montant de prêts en souffrance depuis moins de 90 jours qui n'étaient pas classés comme douteux.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 7. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Mobilier et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Au 31 décembre 2013	5 558	3 570	6 910	<b>16 038</b>
Ajouts	5	17	51	<b>73</b>
Radiations	(2 046)	(974)	(42)	<b>(3 062)</b>
Dispositions à la Succursale (note 24)	(3 509)	(2 569)	(6 872)	<b>(12 950)</b>
Au 31 décembre 2014	8	44	47	<b>99</b>
Radiations	(8)	(44)	(47)	<b>(99)</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	-	-	-	-
<b>Amortissement cumulé</b>				
Accumulé au 31 décembre 2013	4 251	1 973	1 890	<b>8 114</b>
Radiations	(2 046)	(974)	(42)	<b>(3 062)</b>
Dotation à l'amortissement de l'exercice	133	154	231	<b>518</b>
Dispositions à la Succursale (note 24)	(2 335)	(1 109)	(2 077)	<b>(5 521)</b>
Accumulé au 31 décembre 2014	3	44	2	<b>49</b>
Radiations	(8)	(44)	(7)	<b>(59)</b>
Dotation à l'amortissement de l'exercice	5	-	5	<b>10</b>
Dispositions	-	-	-	-
<b>Accumulé au 31 décembre 2015</b>	-	-	-	-
<b>Valeur comptable nette</b>				
Au 31 décembre 2013	1 307	1 597	5 020	<b>7 924</b>
Au 31 décembre 2014	5	-	45	<b>50</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	-	-	-	-

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 8. Immobilisations incorporelles

	Total
	\$
<b>Coût</b>	
Au 31 décembre 2013	3 519
Acquisitions	20
Dispositions à la Succursale	(1 073)
Radiations	(2 466)
Au 31 décembre 2014	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>-</b>
<b>Amortissement cumulé</b>	
Au 31 décembre 2013	3 340
Radiations	(2 466)
Dispositions à la Succursale	(926)
Dépréciation au cours de l'exercice	52
Au 31 décembre 2014	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs comptable nette</b>	
Au 31 décembre 2013	179
Au 31 décembre 2014	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>-</b>

### 9. Autres actifs

	2015	2014
	\$	\$
Charges payées d'avance	773	4 125
Montants à recevoir de la Banque mère et d'autres sociétés liées	-	3 030
Débiteurs	28 291	67 980
Montants à recevoir et autres	36 029	18 246
Impôt à recevoir	4 853	4 623
	<b>69 946</b>	<b>98 004</b>

Les débiteurs se composent principalement des sommes à recevoir sur les contrats relatifs au pétrole et au gaz.

Au 31 décembre 2015, aucune provision pour créances douteuses n'était exigée ou comptabilisée (aucune au 31 décembre 2014), selon l'évaluation des débiteurs.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 10. Dépôts

	2015		Total
	À vue	À terme fixe	
	\$	\$	\$
<b>Canadiens</b>			
Entreprises et gouvernements	6 236	16 507	22 743
Institutions de dépôts	2 281	52 065	54 346
	8 517	68 572	77 089
<b>Étrangers</b>			
Particuliers	-	181	181
Institutions de dépôts	19 504	-	19 504
	19 504	181	19 685
	<b>28 021</b>	<b>68 753</b>	<b>96 774</b>

	2014		Total
	À vue	À terme fixe	
	\$	\$	\$
<b>Canadiens</b>			
Entreprises et gouvernements	7 229	32 366	39 595
Institutions de dépôts	4 195	-	4 195
	11 424	32 366	43 790
<b>Étrangers</b>			
Particuliers	-	152	152
Entreprises et gouvernements	614	174 012	174 626
Institutions de dépôts	2 075	-	2 075
	2 689	174 164	176 853
	14 113	206 530	220 643

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un avis lors du retrait par le client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts à terme fixe comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

## 10. Dépôts (suite)

### Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Au 31 décembre 2015, les dépôts d'entreprises et de gouvernements comprennent des billets indexés sur les actions comportant des dérivés incorporés d'un montant nominal de 16 052 \$ (31 784 \$ au 31 décembre 2014) qui sont classés à titre d'instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces dépôts était de 16 508 \$ (32 367 \$ au 31 décembre 2014). La juste valeur a été déterminée en partie selon une technique d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par les transactions courantes observables sur le marché.

Les principales techniques d'évaluation reposent sur l'actualisation du dépôt en fonction d'une courbe zéro coupon et sur un ajustement en fonction de la valeur de l'instrument sous-jacent et du risque de crédit. De l'avis de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses envisageables n'aurait pas entraîné de justes valeurs significativement différentes. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, un total de 486 \$ (665 \$ en 2014) au titre des charges d'intérêts sur les dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans les charges d'intérêts sur dépôts à l'état consolidé des résultats.

La diminution de 127 \$ de la juste valeur de l'exercice (diminution de 519 \$ en 2014) a été comptabilisée au poste « Profit net découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats. De ce montant, une perte de 70 \$ (222 \$ en 2014) est attribuable au risque de crédit. La variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit a été calculée par rapport au différentiel de taux implicite dans la valeur de marché.

La fluctuation de la juste valeur est attribuable à des facteurs autres que des fluctuations d'un taux d'intérêt. Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue de payer aux détenteurs est variable et sera différent de la juste valeur au 31 décembre 2015. Afin de réduire le risque lié à ces instruments dérivés, la Banque conclut des contrats qui couvrent le risque en question.

L'utilisation d'un autre modèle d'évaluation basé sur d'autres hypothèses pourrait donner d'autres résultats. De l'avis de la direction, le recours à d'autres hypothèses alternatives n'aurait pas donné lieu à des écarts importants.

## 11. Autres passifs

	Note	2015	2014
		\$	\$
Charges à payer et autres		7 236	28 768
Créditeurs sur les activités liées au gaz naturel		8 531	22 599
Provision collective sur les instruments de crédit	6d)	5	312
Impôt à payer		560	235
		<b>16 332</b>	<b>51 914</b>

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

## 12. Capitaux propres

### a) Capital-actions

Le capital-actions de la Banque est le suivant :

	2015	2014
	\$	\$
<b>Autorisé</b>		
Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, comportant un droit de vote par action.		
Nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et ne comportant pas de droit de vote. La série 1 comporte un dividende non cumulatif, au taux annuel de 8%, rachetable au gré de la Banque		
<b>Émis et entièrement payé</b>		
52 252 938 actions ordinaires (85 937 049 au 31 décembre 2014)	158 714	532 533
2 000 actions privilégiées, série 1 (2 000 au 31 décembre 2014)	200	200
	<b>158 914</b>	<b>532 733</b>

Le 9 avril 2015, la Banque mère a procédé à une réduction du capital-actions ordinaires d'un montant de 373 819 \$.

### i. Gestion du capital

Le cadre de gestion du capital de la Banque consiste à maintenir un niveau de capital qui respecte les ratios de capital réglementaire satisfaisant aux exigences minimales du BSIF et qui permet d'assurer le financement des activités bancaires et de générer un rendement adéquat à l'actionnaire.

La Banque revoit annuellement sa politique de gestion du capital en tenant compte des prévisions de résultat et de croissance de l'encours de crédit. La politique de gestion du capital est approuvée par le conseil d'administration. L'évolution des ratios est suivie par la direction sur une base mensuelle et est présentée au conseil d'administration sur une base trimestrielle.

### ii. Capital réglementaire

Le ratio de capital est le rapport entre le capital réglementaire et l'actif pondéré en fonction du risque (note 20.1d)). Le capital réglementaire est constitué essentiellement du capital-actions, des bénéfices non répartis ainsi que de la provision collective sur prêts et acceptations. Le capital-actions formé des ordinaires et les bénéfices non répartis font partie du capital de catégorie 1, tandis que le capital-actions formé des actions privilégiées et la provision collective sur prêts et acceptations font partie du capital de catégorie 2.

Le ratio minimal de capitaux propres de catégorie 1 que les institutions doivent maintenir pour satisfaire aux exigences réglementaires est désormais de 8,5%. De plus, le ratio de capitaux propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, établi depuis le nouveau cadre Bâle III, doit minimalement être au-dessus de 7%, ce qui comprend une réserve de conservation des capitaux propres de 2,5%. Enfin, le ratio des capitaux propres totaux doit être supérieur à 10,5%, et ce, toujours en considérant la réserve de conservation des fonds propres de 2,5%. Au cours des exercices 2015 et 2014, la Banque a respecté les niveaux de capital tels que fixés par ces règlements.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

## 12. Capitaux propres (suite)

### a) Capital-actions (suite)

La Banque a opté pour l'approche standardisée concernant le risque de crédit et la méthode de l'indicateur de base pour ce qui est du risque opérationnel. La norme relative aux capitaux propres du BSIF demandait également le respect en tout temps d'un ratio actif-capital. Aux fins du calcul de ce ratio, l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, ne peut excéder 20 fois les capitaux propres. Depuis 2015, le ratio actif-capital a été remplacé par un ratio de levier. Le ratio de levier représente le rapport entre le capital réglementaire par rapport au total de l'exposition au bilan, l'exposition sur dérivés et autres expositions hors bilan. La Banque doit maintenir un ratio de levier minimal de 3,0% en tout temps. La Banque a maintenu des ratios qui respectent ces exigences aux 31 décembre 2015 et 2014.

	2015	2014
	\$	\$
<b>Capital de catégorie 1 (et capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)</b>		
Actions ordinaires	158 714	532 533
Bénéfices non répartis	428 039	417 680
Profit net cumulé à la juste valeur après impôt découlant des variations au titre du propre risque de la Banque	(5)	(57)
Surplus et cumul des autres éléments du résultat global	(5 666)	(3 084)
	<b>581 082</b>	<b>947 072</b>
<b>Capital de catégorie 2</b>		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 non admissibles assujettis au retrait progressif de 2013 à 2022	200	200
Provision collective sur prêts et acceptations	-	8
	<b>200</b>	<b>208</b>
<b>Total du capital réglementaire</b>	<b>581 282</b>	<b>947 280</b>
Actif pondéré en fonction des risques (note 20.1 d))	434 466	770 401
Ratio du capital (%)		
Ratio du capital de catégorie 1 sous formes d'actions ordinaires	133,7	122,9
Ratio du capital de catégorie 1	133,7	122,9
Total du ratio du capital	133,8	123,0
Ratio actif-capital	s.o.	2,5
Ratio de levier	63,3	s.o.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 12. Capitaux propres (suite)

#### b) Réserve

	Total
	\$
Provision collective sur engagements clientèles transférés à la Succursale (note 6d))	8 165
Excédent de la juste valeur comptable des actifs et passifs transférés (note 24)	7 269
Excédent relatif à la vente d'engagements clientèles	15 434
Obligation de prestations sur les régimes postérieurs à l'emploi transférés à la Succursale	(18 074)
Montants relatifs au transfert à la Succursale	(2 640)
Réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (note 13)	1 095
<b>Solde aux 31 décembre 2015 et 2014</b>	<b>(1 545)</b>

Le solde de la réserve au titre de prestations sur les régimes postérieurs à l'emploi en date du transfert à la Succursale s'élevait à 13 204 \$. Le montant brut de la réserve totalisant 18 074 \$ a été transféré au compte de « Réserve » tandis qu'un montant de 4 870 \$ a été imputé au compte « Actif d'impôt différé ».

#### c) Cumul des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat global », déduction faite des impôts :

	2015	2014
	\$	\$
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net</b>		
Réserve au titre de la conversion de devises des états financiers d'une filiale	(4 190)	(1 748)
Réserve au titre d'actifs disponibles à la vente	69	209
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>(4 121)</b>	<b>(1 539)</b>

### 13. Rémunération fondée sur des actions

La Banque a mis en oeuvre, au bénéfice de certains salariés, une rémunération à base d'actions, des attributions d'options sur actions et des attributions d'actions libres qui s'intègrent dans les régimes de fidélisation ainsi que dans le régime global d'intéressement en actions.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

## 13. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de la Banque, des régimes de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont le rendement est significatif ou qui sont nouvellement recrutés, prévoient, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de service, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes, notamment sous forme d'actions et de montants en espèces indexés selon le cours de l'action. Cette charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition des droits.

### Régime global d'intéressement en actions

Les régimes d'options mis en œuvre ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la Banque.

Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimal d'options non assujetties à cette condition, dépendent du rendement relatif du titre de la Banque mère par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. Le rendement relatif est mesuré en fin de deuxième, de troisième et de quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au tiers des options assujetties à cette condition. Le rendement relatif de la Banque mère par rapport à l'indice est constaté en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre de la Banque mère de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année d'indisponibilité précédente, et d'autre part, le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Les actions libres attribuées sont acquises à titre définitif, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de service à l'issue d'une période d'acquisition des droits de quatre ans. La condition de rendement est respectée si le résultat par action du Groupe BNP Paribas augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent ou, dans le cas du non-respect de cette condition, en fonction du rendement relatif du titre de la Banque mère par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. Ce rendement relatif est mesuré selon les mêmes dispositions que celles des régimes d'options. En cas de non-respect de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions libres correspondante sera résiliée. Tous les régimes non expirés donneront lieu à terme à une souscription ou à une livraison d'actions de la Banque mère.

### Charge au titre de paiements fondés sur des actions

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, aucun montant n'a été comptabilisé au poste « Salaires et avantages sociaux » à l'égard de tous les régimes offerts.

L'activité touchant les options sur actions est résumée dans le tableau suivant :

	Total	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
En circulation au début de l'exercice	12 063	111,52
Exercées ou annulées au cours de l'exercice	(1 948)	115,65
Disposées en faveur de la Succursale (note 25)	(10 115)	110,73
En circulation à la fin de l'exercice 2015 et 2014	-	-
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice 2015 et 2014	-	-

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 13. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau suivant présente le sommaire de l'activité sur le régime d'attribution d'actions libres :

	<b>Total</b>
	Nombre d'actions
Aux 1 <sup>er</sup> janvier	4 820
Levées	(1 078)
Annulées	(542)
Disposées en faveur de la Succursale (note 25)	(3 200)
<b>Aux 31 décembre 2015 et 2014</b>	<b>-</b>

#### a) Valeur donnée aux options sur actions et aux actions libres attribuées

La Banque évalue les options sur actions et les actions libres attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan et calculée selon la valeur de marché des options et des actions, respectivement. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge.

##### i. Évaluation des options sur actions

Les modèles utilisés pour évaluer les options sur actions sont les algorithmes en arbre (modèle binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour évaluer les caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de la Banque mère par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite « de Monte Carlo » a également été retenue. La volatilité implicite utilisée pour évaluer les plans a été estimée à partir d'une série de cotations effectuées par différentes salles des marchés. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre de la Banque mère couvrant une plage d'observations de 10 ans. Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2015 ni en 2014.

##### ii. Évaluation des actions libres attribuées

La valeur unitaire des actions libres utilisée est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition des droits, actualisée à la date d'attribution. Aucune action libre n'a été attribuée en 2015 ni en 2014.

#### b) Souscription ou achat d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

En 2015 et en 2014, il n'y a pas eu de plan de souscription ou d'achat d'actions réservé au personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 14. Information sectorielle

La Banque compte quatre secteurs à présenter, lesquels sont décrits ci-dessous et constituent les groupes opérationnels de la Banque. Le secteur « Banque commerciale » regroupe les activités bancaires classiques soit les prêts, les dépôts et les autres instruments de crédit offerts à la clientèle, ainsi que les activités liées aux importations – exportations à court terme, à l'énergie et au financement de projets. Le secteur « Marché des capitaux » englobe les activités liées à la gestion des risques de taux et de liquidité, aux swaps et aux options. Le secteur « Services régionaux » comprend les activités de services administratifs et de comptabilité pour le compte de la plateforme régionale de l'Amérique du Nord du Groupe BNP Paribas. Le secteur « Autres » comprend le rendement notionnel des capitaux propres ainsi que tous les autres produits provenant des clients. Il comprend également les frais généraux qui ne sont pas pris en charge par les autres secteurs. Les méthodes comptables appliquées aux secteurs d'activité de la Banque sont les mêmes que celles décrites dans la note relative aux principales méthodes comptables.

La direction surveille les résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de façon distincte dans le but de prendre des décisions quant à la répartition des ressources et à l'évaluation du rendement. Le rendement de chaque secteur est évalué en fonction du résultat d'exploitation, qui, à certains égards, n'est pas évalué de la même façon que le résultat d'exploitation aux fins des états financiers. L'impôt est traité globalement et n'est pas attribué aux secteurs d'activité.

Le bénéfice avant impôt par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2015				
	Banque commerciale	Marché des capitaux	Services régionaux	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus nets d'intérêts et de dividendes	3 002	787	-	4 880	8 669
Autres produits	584	4 905	240	(96)	5 633
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 586</b>	<b>5 692</b>	<b>240</b>	<b>4 784</b>	<b>14 302</b>
Frais autres que d'intérêts	1 806	1 889	224	(24)	3 895
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 780</b>	<b>3 803</b>	<b>16</b>	<b>4 808</b>	<b>10 407</b>
Recouvrement des pertes sur créances	4 419	-	-	-	4 419
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>6 199</b>	<b>3 803</b>	<b>16</b>	<b>4 808</b>	<b>14 826</b>
Impôt sur le résultat					4 467
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>					<b>10 359</b>
<b>Bilan</b>					
Actifs moyens portant intérêt	209 232	292 757	-	245 338	747 327

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 14. Information sectorielle (suite)

	2014				
	Banque commerciale	Marché des capitaux	Services régionaux	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus nets d'intérêts et de dividendes	10 053	5 323	-	7 941	23 317
Autres produits	7 415	14 802	9 400	260	31 877
<b>Produit net bancaire</b>	17 468	20 125	9 400	8 201	55 194
Frais autres que d'intérêts	8 939	8 167	8 755	919	26 780
<b>Résultat d'exploitation</b>	8 529	11 958	645	7 282	28 414
Recouvrement des pertes sur créances	328	-	-	1 131	1 459
<b>Bénéfice avant impôt</b>	8 857	11 958	645	8 413	29 873
Impôt sur le résultat					7 071
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>					22 802
<b>Bilan</b>					
Actifs moyens portant intérêt	626 422	964 175	-	888 747	2 479 344

L'analyse par secteur géographique des revenus d'intérêts et de dividendes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 comprend ce qui suit :

	2015	2014
	\$	\$
Canada	9 657	34 811
Activités internationales	18	1 827
	<b>9 675</b>	36 638

Tous les actifs non courants sont situés au Canada.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 15. Impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014 se présentent comme suit :

#### État consolidé des résultats

	2015	2014
	\$	\$
Impôt exigible sur le résultat de l'exercice	7 464	5 652
Impôt différé sur le résultat de l'exercice	(2 997)	1 419
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>4 467</b>	<b>7 071</b>

#### État consolidé du résultat global

Autres éléments du résultat global :		
Profit net latent sur les titres disponibles à la vente	117	290
Reclassement au bénéfice des pertes réalisées sur les titres disponibles à la vente	(188)	(1 120)
Recouvrement d'impôt sur le résultat imputé à l'état consolidé du résultat global	(71)	(830)
<b>Total de la charge d'impôt</b>	<b>4 396</b>	<b>6 241</b>

#### a) Rapprochement du total de la charge d'impôt

	2015	2014
	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial de 26,7% (26,7% en 2014)	3 960	7 871
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :		
Dépenses non déductibles	864	524
Économie d'impôt non comptabilisée sur la perte d'une filiale	(112)	(1 693)
Ajustement lié à des exercices antérieurs	(241)	875
Autres écarts	(4)	(506)
<b>Charge d'impôt présentée à l'état consolidé des résultats</b>	<b>4 467</b>	<b>7 071</b>

Le taux d'imposition effectif pour 2015 est de 30,1% (23,7% en 2014).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 15. Impôt sur le résultat (suite)

#### b) Impôt différé

Le tableau qui suit présente l'impôt différé comptabilisé au bilan :

	2015	2014	2015	2014
	Solde au bilan		Montant imputé au résultat	
	\$	\$	\$	\$
Provision pour pertes sur créances	1 733	1 550	183	(2 136)
Baux financiers	7 446	6 468	978	975
Instruments financiers	-	(21)	21	42
Ajustement à la juste valeur d'actifs acquis	-	-	-	(679)
Immobilisations corporelles et autres	229	(1 734)	1 815	379
<b>Actif d'impôt différé imputé au résultat</b>	<b>9 408</b>	<b>6 263</b>	<b>2 997</b>	<b>(1 419)</b>
Passif au titre des prestations constituées	-	-	-	693
<b>Actif d'impôt différé imputé au résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>693</b>
<b>Total de l'actif d'impôt différé</b>	<b>9 408</b>	<b>6 263</b>	<b>2 997</b>	<b>(726)</b>

Puisqu'il est improbable que le revenu imposable futur soit utilisé, l'économie d'impôt sur les pertes d'exercices antérieurs qui totalisent 36 920 \$ (40 725 \$ en 2014) n'a pas été comptabilisée en 2015. Ces pertes d'une filiale pourront être déduites aux fins d'impôt en compensation des résultats d'exercices futurs jusqu'en 2026.

### 16. Avantages consentis au personnel

#### Régime de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La Banque offre à ses employés admissibles un régime de retraite de groupe. En effet, des employés d'une société sous le contrôle de la banque mère participent également au régime de retraite à prestations déterminées. Le régime de retraite de groupe offert comporte un volet à prestations déterminées dont les risques sont partagés entre les employeurs participants.

Ce régime prévoit le versement de prestations calculées en fonction du salaire final basé sur la moyenne des cinq meilleures années. La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 16. Avantages consentis au personnel (suite)

Le régime de retraite est réglementé par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (« LNPP »). La LNPP exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Banque a assumé les responsabilités revenant au promoteur du régime et s'est assurée de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur jusqu'au 30 avril 2014. En date du 1<sup>er</sup> mai 2014, les obligations en vertu de ce régime ont été transférées à la Succursale.

#### Autres régimes de groupe

La Banque offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu des régimes à prestations définies de groupe qui ne sont pas capitalisés. En date du 1<sup>er</sup> mai 2014, les obligations en vertu de ces régimes ont été transférées à la Succursale.

#### Risques liés aux régimes de retraite de groupe et aux autres régimes de groupe

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre mesure, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations déterminées. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuinaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des autres régimes de groupe et des autres régimes font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées.

#### Exigences de financement

Le régime de retraite est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit.

Selon les exigences de la LNPP, les déficits doivent être financés sur une période maximale de 15 ans pour un déficit de capitalisation et de 5 ans pour un déficit de solvabilité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les cotisations des nouveaux participants sont versées dans un régime à cotisations définies. En ce qui concerne les participants au régime à prestations déterminées, l'administration de l'obligation au titre des prestations et de l'actif du régime demeurent dans ce même régime.

Les employés de la Banque sont membres d'un régime de retraite géré par les gouvernements fédéral et provinciaux. La seule obligation de la Banque consiste à verser les cotisations établies à mesure qu'elles deviennent exigibles, selon la fréquence fixée par les gouvernements.



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 16. Avantages consentis au personnel (suite)

Variation de la juste valeur de l'obligation au titre des prestations constituées :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
<b>Valeur actualisée de l'obligation</b>				
Solde au début de l'exercice	-	57 185	-	5 605
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	344	-	48
Charge d'intérêts	-	857	-	86
Incidence sur le résultat net	-	1 201	-	134
<b>Réévaluation :</b>				
Perte découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	3 068	-	704
Perte découlant de changement dans les hypothèses financières	-	1 607	-	138
Profit lié à l'expérience	-	(623)	-	(1)
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	-	4 052	-	841
Cotisation des participants au régime	-	154	-	-
Prestations versées et remboursements	-	(657)	-	(43)
Transfert à la Succursale (note 24)	-	(61 935)	-	(6 537)
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-	-

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 16. Avantages consentis au personnel (suite)

Variation de la juste valeur des actifs des régimes à prestations constituées :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>				
Solde au début de l'exercice	-	49 647	-	-
Revenus d'intérêts sur les actifs du régime	-	784	-	-
Frais administratifs	-	(33)	-	-
Incidence sur le résultat net	-	751	-	-
<b>Réévaluation :</b>				
Profit découlant de la variation de juste valeur des actifs du régime	-	2 297	-	-
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	-	2 297	-	-
Cotisation de l'employeur	-	5 748	-	43
Cotisation des participants au régime	-	154	-	-
Prestations versées et remboursements	-	(657)	-	(43)
Transfert à la Succursale (note 24)	-	(57 940)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-	-

Le total des paiements en espèces au titre des avantages du personnel, constitué des cotisations en espèces de la Banque au régime à prestations déterminées et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes, s'élève à 6 074 \$ en 2014.

Aux fins de l'évaluation des autres régimes, le taux de croissance annuel estimé du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 5% en 2014. Les hypothèses relatives au taux de mortalité proviennent de la table actuarielle communément utilisée au Canada.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 16. Avantages consentis au personnel (suite)

Total de la charge au titre des régimes d'avantages consentis au personnel :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	344	-	48
Charge d'intérêts	-	857	-	86
Revenus d'intérêts sur les actifs du régime	-	(784)	-	-
Reconnaissance immédiate de la perte pour d'autres contrats de rente à prestations à long terme	-	-	-	2
Frais administratifs	-	33	-	-
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	-	450	-	136
Charge au titre du régime de retraite à cotisations définies	-	283	-	-
<b>Total de la charge au titre des régimes d'avantages consentis au personnel</b>	-	733	-	136

Le taux global de rendement attendu des actifs dépend des prix du marché, y compris les prévisions publiées par les courtiers en vigueur à la date de l'évaluation et applicables à la période au cours de laquelle l'obligation devrait être réglée.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 16. Avantages consentis au personnel (suite)

Les cotisations versées par la société sous contrôle commun sont comptabilisées par la Banque en réduction des charges du régime à prestations déterminées.

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2015	2014	2015	2014
	%	%	%	%
<b>Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)</b>				
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	s.o.	4,35	s.o.	4,35
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	4,00	s.o.	4,00
Inflation des prix sous-jacente	s.o.	3,00	s.o.	3,00
Report de l'âge de départ à la retraite	s.o.	1,50	s.o.	-
<b>Charge au titre des régimes à prestations déterminées</b>				
Taux de rendement attendu des actifs	s.o.	4,50	s.o.	-
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	4,00	s.o.	4,00
<b>Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs</b>				
	s.o.	10	s.o.	-

1. Pour 2014, il s'agit des taux au 30 avril 2014.

### 17. Garanties, engagements et éventualités

#### a) Garanties

Une garantie est définie comme un contrat pouvant éventuellement obliger le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison : (i) de changements de nature économique à un actif, à un passif ou à un titre de participation sous-jacents du bénéficiaire de la garantie; (ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers; ou (iii) du non-remboursement d'une dette échue de la part d'un tiers.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 17. Garanties, engagements et éventualités (suite)

#### a) Garanties (suite)

Les garanties importantes données par la Banque à des tiers comprennent ce qui suit :

- Les garanties et lettres de crédit de soutien constituent l'assurance irrévocable que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garanties additionnelles que les prêts consentis aux clients.
- Les crédits confirmés documentaires sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de modalités et de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, ceux-ci étant garantis par les biens qui s'y rattachent.
- Les engagements à consentir du crédit représentent les parties non utilisées des crédits autorisés sous forme de prêts, d'engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit.
- Les garanties de juste valeur sont données pour protéger certains porteurs de billets indexés sur actions figurant dans le passif dans le bilan consolidé. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces billets est de 16 052 \$ (31 784 \$ en 2014). Afin de réduire le risque lié à ces instruments dérivés, la Banque conclut des contrats qui couvrent le risque en question.

#### b) Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel qui ne figurent pas dans le bilan consolidé. Le principal objectif de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à fournir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues sont habituellement les mêmes que sur les prêts consentis par la Banque.

Les instruments de crédit indiqués ci-dessous représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

	2015			2014		
	Montant du contrat	Équivalent- crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque	Montant du contrat	Équivalent- crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Garanties et lettres de crédit de soutien	37 712	29 900	5 980	760 174	538 984	207 698
Lettres de crédit documentaire	9 364	1 873	375	697	139	139
Crédit confirmé: plus de un an	-	-	-	13 847	6 924	526
	47 076	31 773	6 355	774 718	546 047	208 363

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 17. Garanties, engagements et éventualités (suite)

#### c) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est impliquée dans diverses poursuites judiciaires. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites ne devrait pas avoir de répercussions défavorables importantes sur le bilan consolidé de la Banque.

#### d) Nantissement d'actifs

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des valeurs mobilières pour divers types d'opérations de financement afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement et auprès de dépositaires. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles attribuables à ces types de transactions et s'élèvent à 6 210 \$ en 2015 (39 870 \$ en 2014).

La Banque s'engage à se doter de sûretés supplémentaires en cas de baisse de sa note de crédit.

### 18. Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des contrats dérivés aux fins de négociation et aux fins de gestion de l'actif et du passif. Les activités de négociation comprennent des instruments permettant aux clients de gérer leur exposition aux risques ainsi que des instruments faisant partie des transactions de la Banque en vue de tirer profit de fluctuations du marché. Les dérivés servant à la gestion de l'actif et du passif sont des contrats auxquels la Banque a recours pour gérer sa propre exposition aux risques relatifs à des éléments du bilan consolidé.

Le tableau qui suit présente l'analyse des instruments financiers dérivés et du risque de crédit afférent :

	2015				
	Montant nominal			Équivalent- crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque
	À des fins de transactions	Gestion de l'actif et du passif	Total		
\$	\$	\$	\$	\$	
<b>De gré à gré</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps de taux d'intérêt	-	386	386	-	-
Swaps sur indice	16 052	-	16 052	832	166
	16 052	386	16 438	832	166
<b>Contrats de change</b>					
Contrats au comptant et à terme	572 414	-	572 414	23 349	12 548
<b>Autres contrats</b>					
Swaps sur marchandises	1 023 447	-	1 023 447	169 881	152 153
<b>Total</b>	1 611 913	386	1 612 299	194 062	164 867

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 18. Instruments financiers dérivés (suite)

	2014				
	Montant nominal			Équivalent- crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque
	À des fins de transactions	Gestion de l'actif et du passif	Total		
\$	\$	\$	\$	\$	
<b>De gré à gré</b>					
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Swaps de taux d'intérêt	-	5 847	5 847	4	1
Swaps sur indice	31 784	-	31 784	1 470	295
	31 784	5 847	37 631	1 474	296
<b>Contrats de change</b>					
Contrats au comptant et à terme	1 565 712	-	1 565 712	64 339	55 653
<b>Autres contrats</b>					
Swaps sur marchandises	1 152 740	-	1 152 740	158 998	142 253
<b>Total</b>	<b>2 750 236</b>	<b>5 847</b>	<b>2 756 083</b>	<b>224 811</b>	<b>198 202</b>

**Montant nominal** : le montant servant à calculer les flux de trésorerie à échanger.

**Équivalent pondéré en fonction du risque** : présente l'équivalent-crédit pondéré selon la solvabilité de la contrepartie tel qu'il est stipulé par le BSIF. L'équivalent-crédit en fonction du risque représente le coût de remplacement additionné d'un montant représentant l'exposition future au risque de crédit.

**Équivalent-crédit** : le risque de crédit éventuel lié aux changements potentiels de taux de change et d'intérêt est calculé selon une formule prescrite par le BSIF.

À la fin de l'exercice, la valeur des instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net représentait 100% du montant nominal total (100% au 31 décembre 2014) et la valeur des instruments détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif représentait 0% (0% au 31 décembre 2014). Une perte de change nette découlant des activités liées au change totalisent 1 473 \$ (perte de 3 652 \$ en 2014) est comptabilisée au poste « Profit net découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 18. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant résume les montants nominaux des instruments financiers dérivés selon les échéances restantes :

	2015		
	De 1 an à 5		Total
	Moins de 1 an	ans	
	\$	\$	\$
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>			
Swaps de taux d'intérêt	386	-	<b>386</b>
Swaps sur indice	16 052	-	<b>16 052</b>
<b>Contrats de change</b>			
Contrats au comptant et à terme	462 662	109 752	<b>572 414</b>
<b>Autres contrats</b>			
Swaps sur marchandises	815 926	207 521	<b>1 023 447</b>
	<b>1 295 026</b>	<b>317 273</b>	<b>1 612 299</b>

	2014			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>				
Swaps de taux d'intérêt	5 094	753	-	5 847
Swaps sur indice	15 732	16 052	-	31 784
<b>Contrats de change</b>				
Contrats au comptant et à terme	1 193 487	372 225	-	1 565 712
<b>Autres contrats</b>				
Swaps sur marchandises	835 194	302 207	15 339	1 152 740
	<b>2 049 507</b>	<b>691 237</b>	<b>15 339</b>	<b>2 756 083</b>



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 19. Juste valeur des instruments financiers

#### a) Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence et, lorsqu'il en existe un, attesté par un cours du marché. Il n'existe pas de cours du marché pour une part importante des instruments financiers dérivés de la Banque. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette. Les méthodes d'évaluation tiennent principalement compte de la variation des taux de change et d'intérêt, qui sont les principales causes de variation de valeur.

La juste valeur des contrats sur indice a été déterminée en partie selon une technique d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne sont pas étayées sur le prix de transactions courantes observables sur le marché. De l'avis de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses envisageables n'aurait pas entraîné de justes valeurs significativement différentes. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, un gain latent de 963 \$ (un gain latent de 852 \$ en 2014) à l'égard de ces contrats a été comptabilisé au poste « Profit net (perte nette) découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats.

Des profits latents de 15 \$ (197 \$ en 2014) sur les dérivés détenus dans le cadre de relations de couverture de la juste valeur admissibles ainsi qu'un montant de 15 \$ (197 \$ en 2014) qui représente une diminution de la juste valeur de l'élément couvert imputable au risque couvert, sont comptabilisés au poste « Profit net (perte nette) découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats.

La juste valeur des contrats sur marchandises et des contrats d'emprunt et autres types de contrats sur marchandises a été en partie déterminée au moyen d'une technique d'évaluation fondée sur des hypothèses qui ne sont pas liées à des transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées. De l'avis de la direction, le recours à d'autres hypothèses envisageables n'aurait pas donné lieu à un écart important en ce qui a trait aux justes valeurs. Un profit latent de 585 \$ (5 405 \$ en 2014) à l'égard de ces contrats est comptabilisé au poste « Profit net (perte nette) découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats. Le profit latent serait de 684 \$ s'il y avait une hausse de 1% sur les contrats sur marchandises (487 \$ s'il y avait une baisse de 1%).

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés à la fin de l'exercice :

	2015						
	Gestion de l'actif et du passif			Aux fins de négociation			Total
	Position débitrice	Position créditrice	Position nette	Position débitrice	Position créditrice	Position nette	Position nette
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>							
Swaps de taux d'intérêt	-	6	(6)	-	-	-	(6)
Swaps sur indice	-	-	-	832	52	780	780
<b>Contrats de change</b>							
Contrats au comptant et à terme	-	-	-	20 188	15 722	4 466	4 466
<b>Autres contrats</b>							
Swaps sur marchandises	-	-	-	63 385	64 845	(1 460)	(1 460)
<b>Total</b>	-	6	(6)	84 405	80 619	3 786	3 780

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### a) Juste valeur des instruments financiers dérivés (suite)

	2014						
	Gestion de l'actif et du passif			Aux fins de négociation			Total
	Position débitrice	Position créditrice	Position nette	Position débitrice	Position créditrice	Position nette	Position nette
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>							
Swaps de taux d'intérêt	-	21	(21)	-	-	-	(21)
Swaps sur indice	-	-	-	1 390	300	1 090	1 090
<b>Contrats de change</b>							
Contrats au comptant et à terme	-	-	-	44 277	44 359	(82)	(82)
<b>Autres contrats</b>							
Swaps sur marchandises	-	-	-	36 912	31 738	5 174	5 174
Swaps sur capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	21	(21)	82 579	76 397	6 182	6 161

#### b) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des autres actifs et passifs représentant des instruments financiers est présumée correspondre à leur valeur comptable.

La juste valeur des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie prévus contractuellement au taux du marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des acceptations est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Les valeurs mobilières sont présentées à la juste valeur au bilan consolidé. La juste valeur des valeurs mobilières est établie d'après le dernier cours à la date de fin d'exercice. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir le cours d'un titre, d'autres méthodes peuvent être utilisées pour estimer la juste valeur.

La juste valeur des dépôts autres que les billets indexés sur actions ainsi que de la dette subordonnée est déterminée en actualisant les flux de trésorerie prévus contractuellement au taux du marché à la fin de l'exercice.

La juste valeur des billets indexés sur actions est calculée en fonction d'une technique d'évaluation reposant en partie sur des hypothèses qui ne sont pas liées à des transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées.

La juste valeur est calculée en fonction (i) des cours sur un marché actif, ou au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des méthodes de calcul mathématique fondées sur des modèles financiers acceptés, et (ii) de paramètres dérivés parfois du prix des instruments négociés sur des marchés actifs, parfois d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, en l'absence d'un marché actif.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Par conséquent, il ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### b) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

	2015							Juste valeur
	Valeur comptable							
	Note	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres au coût amorti	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Actifs financiers</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	4 214	-	4 214	4 214
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		-	-	-	232 363	-	232 363	232 363
Valeurs mobilières		-	-	240 294	-	-	240 294	240 294
Prêts et acceptations								
Au coût amorti		-	-	-	133 264	-	133 264	133 201
À la juste valeur	6a)	391	-	-	-	-	391	391
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		84 405	-	-	-	-	84 405	84 405
Intérêts et dividendes à recevoir		-	-	-	748	-	748	748
Autres actifs		-	-	-	69 173	-	69 173	69 173
<b>Total des actifs financiers</b>		84 796	-	240 294	439 762	-	764 852	764 789
<b>Passifs financiers</b>								
Dépôts	10	-	16 508	-	-	80 266	96 774	96 732
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		80 625	-	-	-	-	80 625	80 625
Intérêts et commissions à payer		-	-	-	-	15	15	15
Autres passifs		-	-	-	-	16 327	16 327	16 327
<b>Total des passifs financiers</b>		80 625	16 508	-	-	96 608	193 741	193 699
<b>Total des revenus d'intérêts</b>								
		-	-	2 156	7 519	-	9 675	
<b>Total des charges d'intérêts</b>								
		-	486	-	-	520	1 006	
<b>Profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s</b>								
		1 707	963	(624)	-	-	2 046	

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### b) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

	2014							
	Valeur comptable							
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres au coût amorti	Total	Juste valeur	
Note	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Actifs financiers</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	5 883	-	5 883	5 883
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		-	-	-	313 017	-	313 017	313 017
Valeurs mobilières		-	-	520 348	-	-	520 348	520 348
Prêts et acceptations								
Au coût amorti		-	-	-	261 607	-	261 607	261 575
À la juste valeur	6a)	5 867	-	-	-	-	5 867	5 867
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		82 579	-	-	-	-	82 579	82 579
Intérêts et dividendes à recevoir		-	-	-	2 729	-	2 729	2 729
Autres actifs		-	-	-	93 879	-	93 879	93 879
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>88 446</b>	<b>-</b>	<b>520 348</b>	<b>677 115</b>	<b>-</b>	<b>1 285 909</b>	<b>1 285 877</b>
<b>Passifs financiers</b>								
Dépôts	10	-	32 367	-	-	188 276	220 643	220 311
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		76 418	-	-	-	-	76 418	76 418
Intérêts et commissions à payer		-	-	-	-	43	43	43
Autres passifs		-	-	-	-	51 601	51 601	51 601
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>76 418</b>	<b>32 367</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>239 920</b>	<b>348 705</b>	<b>348 373</b>
Total des revenus d'intérêts		387	-	13 877	22 374	-	36 638	
Total des charges d'intérêts		-	665	-	-	12 656	13 321	
Profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s		10 993	855	1 499	-	-	13 347	

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des dérivés de couverture qui couvrent certains prêts et valeurs mobilières inclus au poste « Instruments financiers dérivés à la juste valeur » totalise 6 \$ (21 \$ au 31 décembre 2014) et la juste valeur de sa composante couverte se chiffre à 6 \$ (21 \$ au 31 décembre 2014).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Banque classe ses instruments financiers à la juste valeur selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour effectuer ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : Juste valeur établie de façon directe, à savoir par des cotes sur des marchés actifs pour des instruments financiers semblables et par des prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables. La juste valeur peut également être établie de façon indirecte par une modélisation selon laquelle plusieurs données importantes sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 : Technique d'évaluation d'instruments financiers utilisant des données importantes non observables sur le marché.

Un instrument financier est classé au niveau le plus bas du classement des principales données sous-jacentes.

Le tableau suivant présente les instruments financiers à la juste valeur classés selon la hiérarchie des évaluations.

	2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
Titres disponibles à la vente	203 694	36 600	-	240 294
<b>Prêts</b>	-	133 592	-	133 592
<b>Instruments financiers dérivés</b>	30 403	53 170	832	84 405
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>234 097</b>	<b>223 362</b>	<b>832</b>	<b>458 291</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Dépôts</b>				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	16 508	16 508
<b>Instruments financiers dérivés</b>	42 128	38 445	52	80 625
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>42 128</b>	<b>38 445</b>	<b>16 560</b>	<b>97 133</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
Titres disponibles à la vente	254 590	265 758	-	520 348
<b>Prêts</b>	-	267 442	-	267 442
<b>Instruments financiers dérivés</b>	12 511	68 685	1 383	82 579
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>267 101</b>	<b>601 885</b>	<b>1 383</b>	<b>870 369</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Dépôts</b>				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	32 367	32 367
<b>Instruments financiers dérivés</b>	3 512	72 606	300	76 418
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>3 512</b>	<b>72 606</b>	<b>32 667</b>	<b>108 785</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, il n'y a pas eu de transfert entre niveaux hiérarchiques (aucun transfert en 2014).

#### d) Variation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

	2015		2014	
	Dérivés, montant net	Dépôts indexés	Dérivés, montant net	Dépôts indexés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début de l'exercice	(1 083)	32 367	(1 326)	71 116
Pertes (profits) réalisé(e)s et latent(e)s inclus(es) au poste « Profit net (perte nette) découlant des activités de négociation »	303	(127)	243	(519)
Ventes et règlements	-	(15 732)	-	(38 230)
<b>Juste valeur à la fin de l'exercice (actif) passif</b>	<b>(780)</b>	<b>16 508</b>	<b>(1 083)</b>	<b>32 367</b>
Profits (pertes) latent(e)s lié(e)s aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice et comptabilisés au poste « Profit net (perte nette) découlant des activités de négociation »	(910)	131	(784)	(201)

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 19. Juste valeur des instruments financiers (suite)

#### e) Principales données non observables sur les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 au 31 décembre 2015 sont composés de dépôts indexés et de swaps sur indice couvrant le risque de marché sur ces dépôts. Ils sont évalués à partir d'un modèle d'option sur volatilité. La volatilité des actions ou indices boursiers dont l'intervalle se situe entre 3% et 65% constitue la principale donnée non observable utilisée dans le modèle d'évaluation.

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les risques sont inhérents aux activités de la Banque, mais sont gérés au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller de façon continue, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Ce processus de gestion des risques est essentiel au maintien de la rentabilité de la Banque, et chaque employé de la Banque est responsable de l'exposition aux risques liés à ses fonctions. La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel. Elle est également assujettie à divers risques liés à ses activités. Le processus de contrôle des risques n'inclut pas les risques d'exploitation comme ceux liés aux modifications de l'environnement, de la technologie et de l'industrie.

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Banque. Le comité d'audit et de révision, le comité des risques et le comité des ressources humaines sont responsables d'examiner et de surveiller les politiques de la Banque en matière de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Les comités ne sont formés que d'administrateurs, et les employés, qu'ils soient de la haute direction ou non, sont invités à communiquer avec eux. Chaque comité présente un rapport au conseil d'administration quant à ses activités. Le comité des ressources humaines et le comité des risques ont été abrogés le 8 décembre 2014.

Le trésorier de la Banque est responsable de gérer les actifs et les passifs de la Banque et l'ensemble de sa structure financière. Il est également responsable des risques liés au financement et à la liquidité de la Banque.

Les politiques de gestion des risques de la Banque sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la Banque est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soit prise en compte l'évolution des conditions du marché et des produits et services offerts. Grâce à ses normes et à ses méthodes de formation et de gestion, la Banque vise à créer un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

Le comité des risques et le comité d'audit et de révision de la Banque sont responsables de surveiller la conformité aux politiques et procédures de la Banque en matière de gestion des risques, et de passer en revue le caractère adéquat du cadre de gestion des risques auxquels la Banque est exposée en demeurant informés de tous les résultats des examens courants et ponctuels des contrôles et des procédures en matière de gestion des risques mis de l'avant par la fonction d'audit interne.

Le contrôle périodique compris dans le cadre des mesures de contrôle interne de la Banque correspond au processus global en fonction duquel les responsables de l'inspection générale de la Banque mère s'assurent, de façon indépendante et a posteriori, que la Banque exerce ses activités de façon solvable et, plus particulièrement, que le processus de contrôle permanent est efficace et de qualité.

La Banque est exposée à différents types de risques en raison des instruments financiers qu'elle détient.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

### 20.1 Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme la possibilité pour la Banque de subir une perte en raison de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations à son égard.

La valeur exposée au risque pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition; cette valeur est ensuite intégrée au dispositif de mesure du risque de crédit. Cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à certains paramètres, y compris la volatilité, calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarios potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions. Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge. Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

De concert avec le siège social et les gestionnaires régionaux, les responsables de la gestion des risques du groupe gèrent les risques d'entreprise et de placement. L'équipe responsable des risques d'entreprise gère les risques de crédit des entreprises clientes, surveille toutes leurs transactions et évalue leur risque de crédit. L'équipe responsable du contrôle du risque de crédit passe en revue les autorisations et s'assure de la qualité des données utilisées pour surveiller les activités des clients.

La gestion du risque de crédit est assurée par :

- une politique de crédit axée vers une clientèle sélectionnée à partir de critères financiers rigoureux, privilégiant les produits pour lesquels la Banque jouit d'une expertise reconnue;
- la diversification du portefeuille de prêts de la Banque en fonction des risques sectoriels et de la conjoncture économique, ainsi que par l'établissement de limites de concentration;
- une communication claire des exigences en matière de crédit par l'entremise de directives et de méthodes, et des programmes de formation;
- une délégation des pouvoirs d'autorisation de crédit fondée sur les compétences de chacun des employés à qui il sont délégués, et clairement documentée;
- une classification et une gestion différenciée des engagements selon leurs cotes de risque;
- un examen continu des risques, s'appuyant sur des outils informatiques de suivi et des comités appropriés qui permettent de déceler rapidement toute dégradation éventuelle, et l'application d'une tarification adéquate;
- des contrôles périodiques des crédits et des processus de gestion confiés à des vérificateurs internes;
- des directives en matière d'autorisation permettant de limiter le risque couru par la Banque en cas de défaillance d'une contrepartie.

Par ailleurs, la Banque a recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la Banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.



# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

## 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

### 20.1 Risque de crédit (suite)

Il y a concentration du risque de crédit lorsque un certain nombre de clients exercent des activités similaires ou des activités ayant des caractéristiques économiques semblables peuvent influencer de manière similaire sur leur capacité de s'acquitter de leurs obligations contractuelles. La note 6 des états financiers fournit des informations sur le portefeuille de prêts et acceptations de la Banque.

La plus grande concentration de crédit de la Banque en matière d'instruments financiers dérivés concerne le secteur de l'énergie. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation avec les parties prenantes avec lesquelles elle contracte des instruments financiers dérivés. Ces accords réduisent le risque de crédit en permettant la compensation de toutes les opérations avec une contrepartie donnée.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties. La Banque a mis en oeuvre des processus afin de gérer l'exposition à ce risque.

Le risque de crédit brut auquel la Banque est exposée se répartit entre les actifs financiers au bilan consolidé de la Banque, ses engagements de crédit et les autres éléments hors bilan.

#### a) Exposition au risque de crédit

Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale de la Banque en cas de défaut, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucune augmentation de crédit s'établit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	236 577	318 900
Valeurs mobilières	240 294	520 348
Prêts et acceptations	133 655	267 474
Autres actifs	154 326	179 187
	<b>764 852</b>	<b>1 285 909</b>
<b>Hors bilan</b>		
Engagements de crédit inutilisés <sup>(1)</sup>	47 076	774 718
Instruments dérivés	116 608	152 700
	<b>163 684</b>	<b>927 418</b>
<b>Risque de crédit total</b>	<b>928 536</b>	<b>2 213 327</b>

1. Le risque brut sur les engagements de crédit auquel la Banque est exposée représente les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes, y compris celles qui sont révocables sans conditions, les lettres de garantie et les lettres de crédit documentaire.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### 20.1 Risque de crédit (suite)

##### b) Qualité des actifs

La Banque gère la qualité du crédit des actifs financiers au moyen de cotes de crédit internes. Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des actifs financiers exposés au risque de crédit, en fonction du système interne de la Banque en matière de cotes de crédit. Les montants sont présentés déduction faite des provisions pour dépréciation.

	2015			2014		
	Valeurs mobilières	Prêts et acceptations	Total	Valeurs mobilières	Prêts et acceptations	Total
Excellent	238 529	39 731	278 260	513 007	44 777	557 784
Bon	-	-	-	4 637	-	4 637
Satisfaisant	1 765	93 924	95 689	2 704	222 697	225 401
<b>Total de risque de crédit</b>	<b>240 294</b>	<b>133 655</b>	<b>373 949</b>	<b>520 348</b>	<b>267 474</b>	<b>787 822</b>

Les cotes de crédit internes auxquelles la Banque a recours pour évaluer le risque de crédit sont fondées sur les cotes externes ci-dessous :

Cotes internes	Cotes externes			
	S & P		Moody's	
	De	À	De	À
Excellent	AAA	A-	Aaa	a3
Bon	BBB+	BBB	Baa1	Baa2
Satisfaisant	BBB-	B+	Baa3	B1
Inférieur aux normes	B	C	B2	C
En défaillance	D	D	D	D

##### c) Actifs financiers reçus en garantie

La Banque détient des garanties sur les prêts et avances consentis à des clients sous forme de participations dans des emprunts hypothécaires, d'autres titres d'actifs enregistrés et de garanties. Les estimations de la juste valeur sont fondées sur la valeur de la garantie évaluée au moment de l'emprunt, et ces estimations ne sont habituellement pas mises à jour, sauf si l'on détermine qu'un prêt fait l'objet d'une perte de valeur individuelle. De façon générale, aucune garantie n'est reçue à l'égard des prêts et des avances consentis à des banques, sauf lorsque les titres sont détenus dans le cadre de prises en pension de titres ou d'emprunts de titres. De façon générale, aucune garantie n'est reçue à l'égard des titres de placement, et aucune garantie de ce type n'était détenue aux 31 décembre 2015 et 2014.

La nécessité d'obtenir des sûretés relativement aux engagements de crédit est évaluée au cas par cas en fonction de multiples critères, notamment le type d'emprunteur, sa notation externe et interne, les caractéristiques de l'engagement sollicité. La Banque s'aligne tant sur les politiques de crédit édictées par le Groupe BNP Paribas, que sur les pratiques bancaires ayant cours dans le monde occidental.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

*(en milliers de dollars canadiens)*

---

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### 20.1 Risque de crédit (suite)

##### c) Actifs financiers reçus en garantie (suite)

Au 31 décembre 2015, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 137,0 \$ millions (285,0 \$ millions au 31 décembre 2014). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite des transactions de prêts à la clientèle et d'opérations sur instruments financiers dérivés. Le droit de la Banque de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend des ententes particulières en vertu desquelles ils sont donnés en garantie.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### 20.1 Risque de crédit (suite)

##### d) Actifs pondérés en fonction du risque

Les actifs pondérés en fonction du risque au 31 décembre 2015 établis selon les normes du BSIF se détaillent comme suit :

		2015				
		Valeur comptable	Taux pondéré en fonction du risque	Solde pondéré en fonction du risque		
		\$	%	\$		
<b>Actif</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		236 577	20	47 315		
Titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux		238 529	0-20	6 996		
Autres valeurs mobilières		1 765	100	1 765		
Prêts, acceptations et titres achetés en vertu de conventions de revente		133 655	0-50-100	19 874		
Autres actifs		164 507	0-100-250	93 819		
		775 033		169 769		
		<b>Montant nominal</b>	<b>Taux pondéré en fonction du risque</b>	<b>Équivalent pondéré en fonction du risque</b>		
		\$	%	\$		
Instruments de crédit (montant au contrat)		47 076	20-100	6 355		
		<b>Montant nominal</b>	<b>Coût de remplacement</b>	<b>Équivalent-crédit</b>	<b>Taux pondéré en fonction du risque</b>	<b>Équivalent pondéré en fonction du risque</b>
		\$	\$	\$	%	\$
Contrats de taux d'intérêt		16 438	832	832	20	166
Contrats de change		572 414	20 188	23 349	20-100	12 548
Autres contrats		1 023 447	63 386	169 881	20-100	152 153
		1 612 299	84 406	194 062		164 867
Total du risque de crédit						340 991
Risque opérationnel						93 475
<b>Actifs pondérés en fonction du risque</b>						<b>434 466</b>

Le coût de remplacement représente le coût estimatif au taux du marché de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### 20.1 Risque de crédit (suite)

##### d) Actifs pondérés en fonction du risque (suite)

Les actifs pondérés en fonction du risque au 31 décembre 2014 établis selon les normes du BSIF se détaillent comme suit :

		2014				
		Valeur comptable	Taux pondéré en fonction du risque	Solde pondéré en fonction du risque		
		\$	%	\$		
<b>Actif</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		318 900	20-50-100	63 781		
Titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux		517 641	0-20	22 983		
Autres valeurs mobilières		2 707	100	2 707		
Prêts, acceptations et titres achetés en vertu de conventions de revente		267 474	20-50-100-150	22 474		
Autres actifs		189 625	0-20-100-250	113 953		
		1 296 347		225 898		
		Montant nominal	Taux pondéré en fonction du risque	Équivalent pondéré en fonction du risque		
		\$	%	\$		
Instruments de crédit (montant au contrat)		774 718	20-50-100-150	208 363		
		Montant nominal	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Taux pondéré en fonction du risque	Équivalent pondéré en fonction du risque
		\$	\$	\$	%	\$
Contrats de taux d'intérêt		37 631	1 390	1 474	20-50	296
Contrats de change		1 565 712	44 277	64 339	20-50	55 653
Autres contrats		1 152 740	36 912	158 998	20-50	142 253
		2 756 083	82 579	224 811		198 202
Total du risque de crédit						632 463
Risque opérationnel						137 938
<b>Actifs pondérés en fonction du risque</b>						<b>770 401</b>

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

## 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

### 20.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des capitaux propres et les prix du gaz naturel influent sur les produits de la Banque ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la Banque en matière de gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

Élaborées en conformité avec les directives du BSIF, les politiques de la Banque prévoient la stratégie d'intervention et le cadre dans lequel doivent s'inscrire les opérations qui comportent des risques de marché.

Ce cadre précise :

- les directives en matière de choix d'instruments à présenter au bilan ou hors de celui-ci;
- les limites de position visant à restreindre le montant des pertes que subirait la Banque en cas de retournement adverse des conditions de marché. Pour évaluer ces pertes potentielles, la Banque applique des coefficients de risque qu'elle détermine à partir de modèles qui tiennent compte du comportement historique des marchés.

Le contrôle des activités de marché est assuré à plusieurs niveaux et de façon indépendante par le personnel responsable des opérations, par le contrôleur des risques de marché et par un comité de trésorerie auquel participent des membres de la haute direction.

Enfin, les politiques et les procédures de la Banque, ainsi que leur mise en application font l'objet d'examens ponctuels par différentes instances de contrôle, tant à l'interne qu'à l'externe.

#### a) Risque de taux d'intérêt

La Banque utilise diverses méthodes d'évaluation du risque visant à quantifier l'incidence des variations de taux d'intérêt. Ainsi, étant donné la position d'appariement de la Banque au 31 décembre 2015, l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 1% des taux d'intérêt serait comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
<b>Augmentation des taux d'intérêt de 1%</b>		
Incidence sur les produits d'intérêts pour les 12 prochains mois	4 930	7 970
<b>Diminution des taux d'intérêt de 1%</b>		
Incidence sur les produits d'intérêts pour les 12 prochains mois	(3 835)	(7 524)

Il n'y a aucune incidence sur les autres éléments du résultat global.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### 20.2 Risque de marché (suite)

##### b) Risque de change

Le risque de change correspond aux pertes que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables des taux de change. Il provient principalement des activités de négociation et du non-appariement en devises des éléments d'actifs et de passifs au bilan consolidé. Ce risque est surveillé à l'aide de limites nominales. La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés afin de limiter ce risque. Au 31 décembre 2015, une appréciation du dollar canadien de 5% aurait une incidence sur le bénéfice avant impôt de 9 \$ (incidence de 46 \$ au 31 décembre 2014). L'incidence sur les autres éléments du résultat global serait négligeable.

Les actifs et passifs en devises étrangères sont détaillés dans le tableau suivant :

	2015			
	USD	EUR	Autres devises	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	6 465	-	36	6 501
Titres disponibles à la vente	145	-	-	145
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	49 190	-	-	49 190
Autres actifs	36 167	6	-	36 173
	91 967	6	36	92 009
<b>Passif</b>				
Dépôts	53 552	3	83	53 638
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	59 344	-	-	59 344
Autres passifs	6 128	4	-	6 132
	119 024	7	83	119 114

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### 20.2 Risque de marché (suite)

##### b) Risque de change (suite)

	2014			
	USD	EUR	Autres devises	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	120 746	5 242	60	126 048
Valeurs mobilières	183	-	-	183
Prêts et acceptations	(4)	12	-	8
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	30 085	-	-	30 085
Autres actifs	31 899	5	-	31 904
	182 909	5 259	60	188 228
<b>Passif</b>				
Dépôts	175 739	5 448	158	181 345
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	13 826	-	-	13 826
Autres passifs	14 090	1	-	14 091
	203 655	5 449	158	209 262

##### c) Risque lié au cours boursier

La Banque détient des valeurs mobilières dont la valeur fluctue en fonction du cours boursier. Le risque lié au cours boursier correspond aux pertes financières que la Banque pourrait encourir à la suite de fluctuations défavorables du marché boursier. La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés afin de limiter ce risque. Au 31 décembre 2015, une réduction de 5% du cours des valeurs mobilières n'aurait eu aucun effet significatif sur le bénéfice avant impôt (aucun effet significatif au 31 décembre 2014).



## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

#### 20.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si la Banque n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. La politique de la Banque consiste à s'assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisante pour faire face à ses engagements financiers.

Le cadre de gestion du risque de liquidité comprend notamment :

- une surveillance par le comité de trésorerie composé de dirigeants de la Banque en conformité avec la politique sur les liquidités;
- l'utilisation d'indicateurs de liquidité en conformité avec les limites établies;
- le maintien d'un volume stable de dépôts de base et une diversification des sources de financement;
- un plan d'urgence pour faciliter la gestion en cas de crise.

Le tableau qui suit présente les obligations de la Banque selon leurs échéances contractuelles au 31 décembre 2015.

	2015					Total
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts	82 705	12 700	1 369	-	-	96 774
Instruments financiers dérivés	8 000	15 805	27 303	29 517	-	80 625
Autres passifs	16 342	5	-	-	-	16 347
<b>Total du passif</b>	<b>107 047</b>	<b>28 510</b>	<b>28 672</b>	<b>29 517</b>	<b>-</b>	<b>193 746</b>

Au 31 décembre 2015, la Banque n'a aucun montant d'engagements de crédit confirmés (un montant maximal pouvait être à payer à moins de un an si la totalité des engagements de crédit confirmés utilisés s'élevaient à 13 847 \$ en 2014).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

---

## 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

### 20.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est inhérent aux activités de la Banque. Il constitue le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des procédures, à la technologie ou à des événements extérieurs. Bien que ce risque ne puisse être éliminé, sa gestion est intégrée dans les processus décisionnels de la Banque.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement, définit les rôles et les responsabilités des divers intervenants. Le service du contrôle permanent élabore les normes et procédures de détection, d'évaluation et de suivi des risques opérationnels et il assiste les autres services dans la mise en œuvre de ces normes et procédures. Il recueille et compile les données relatives au niveau de risques des services et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

La Banque a défini une politique générale de gestion du risque opérationnel qui a été soumise au conseil d'administration et qui définit les objectifs, les principes et la structure globale qui devraient être appliqués partout dans le Groupe BNP Paribas. Cette politique peut être améliorée et développée au moyen de politiques spécifiques couvrant des domaines spécifiques du risque opérationnel, tels que, par exemple, la fraude, la sécurité des technologies de l'information, la sous-traitance ou le plan de continuité.

Les objectifs visés par la politique de gestion du risque opérationnel sont :

- la mobilisation de tous les employés de la Banque au regard de la gestion du risque de contrôle;
- la réduction des probabilités d'événements liés aux risques opérationnels qui peuvent menacer la réputation de la Banque, la confiance des clients et des employés; la qualité des produits et services, la profitabilité des activités commerciales et l'efficacité des processus qui sont gérés;
- un bon équilibre entre le risque toléré et le coût d'un système de gestion du risque opérationnel.

La structure de la gestion du risque global s'aligne sur les principes définis par la charte du contrôle interne du Groupe BNP Paribas, tout en fonctionnant avec les premiers et deuxièmes niveaux de défenses, sous le contrôle prévu par l'inspection générale et dans le cadre de l'approche de la gestion dynamique du risque défini par le contrôle permanent.

## 21. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

L'écart de sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est établi en fonction de la première des dates de renégociation ou d'échéance des éléments d'actif et de capitaux propres et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

#### 21. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2015, la situation s'établit comme suit :

	2015				Total
	Taux variable	De 0 à 3 mois	De 3 à 12 mois	Sans incidence	
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>En dollars canadiens</b>					
<b>ACTIF</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 458	216 618	-	-	230 076
Valeurs mobilières	-	34 980	203 424	1 745	240 149
		0,55 %	0,48 %		
Prêts et acceptations	2	133 360	291	2	133 655
		2,45 %	4,83 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	484	348	34 383	35 215
Autres actifs	-	-	-	43 929	43 929
	13 460	385 442	204 063	80 059	683 024
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
Dépôts	2 118	14 864	1 188	24 966	43 136
		0,49 %	1,09 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	10	49	21 222	21 281
Autres passifs	-	-	-	10 215	10 215
Capitaux propres	-	-	-	581 287	581 287
	2 118	14 874	1 237	637 690	655 919
Actif net (passif)	11 342	370 568	202 826	(557 631)	27 105
Instruments hors bilan	-	(2 966)	2 966	-	-
<b>Total en dollars canadiens</b>	11 342	367 602	205 792	(557 631)	27 105
<b>Autres devises</b>					
<b>ACTIF</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	752	5 749	-	-	6 501
Valeurs mobilières	-	-	-	145	145
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	-	49 190	49 190
Autres actifs	22 969	-	-	13 204	36 173
	23 721	5 749	-	62 539	92 009
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
Dépôts	6 401	-	181	47 056	53 638
			0,30 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	-	59 344	59 344
Autres passifs	-	-	-	6 132	6 132
	6 401	-	181	112 532	119 114
Actif net (passif)	17 320	5 749	(181)	(49 993)	(27 105)
Total en autres devises	17 320	5 749	(181)	(49 993)	(27 105)
<b>Écart global de sensibilité aux taux d'intérêt</b>	28 662	373 351	205 611	(607 624)	-

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 21. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt (suite)

	2014					Total
	Taux variable	De 0 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Sans incidence	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>En dollars canadiens</b>						
<b>ACTIF</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	373	192 277	-	-	202	192 852
Valeurs mobilières	-	399 924	112 962	-	7 279	520 165
		0,93 %	1,05 %			
Prêts et acceptations	62	265 902	277	385	840	267 466
		3,32 %	4,83 %	4,83 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	404	978	51 112	52 494
Autres actifs	761	145	923	-	73 353	75 182
	1 196	858 248	114 566	1 363	132 786	1 108 159
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>						
Dépôts	2 662	1 480	16 416	16 085	2 655	39 298
		1,76 %	0,60 %	0,45 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	149	76	97	62 270	62 592
Autres passifs	-	-	-	-	37 866	37 866
Capitaux propres	-	-	-	-	947 329	947 329
	2 662	1 629	16 492	16 182	1 050 120	1 087 085
Actif net (passif)	(1 466)	856 619	98 074	(14 819)	(917 334)	21 074
Instruments hors bilan	-	(31 031)	15 732	15 299	-	-
<b>Total en dollars canadiens</b>	<b>(1 466)</b>	<b>825 588</b>	<b>113 806</b>	<b>480</b>	<b>(917 334)</b>	<b>21 074</b>
<b>Autres devises</b>						
<b>ACTIF</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	5 312	120 736	-	-	-	126 048
Valeurs mobilières	-	-	-	-	183	183
Prêts et acceptations	-	-	-	-	8	8
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	-	-	30 085	30 085
Autres actifs	13 963	-	-	-	17 901	31 864
	19 275	120 736	-	-	48 177	188 188
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>						
Dépôts	7 179	118 515	152	-	55 499	181 345
		0,15 %	0,30 %			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	-	-	13 826	13 826
Autres passifs	4 728	(13)	-	-	9 376	14 091
	11 907	118 502	152	-	78 701	209 262
Actif net (passif)	7 368	2 234	(152)	-	(30 524)	(21 074)
Total en autres devises	7 368	2 234	(152)	-	(30 524)	(21 074)
<b>Écart global de sensibilité aux taux d'intérêt</b>	<b>5 902</b>	<b>827 822</b>	<b>113 654</b>	<b>480</b>	<b>(947 858)</b>	<b>-</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 22. Opérations entre parties liées

Les soldes et les opérations entre la Banque et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas décrits dans la présente note. Les transactions entre la Banque et d'autres parties liées sont décrites ci-dessous.

#### a) Solde au bilan consolidé

	Banque mère	Autres	2015 Total	Banque mère	Autres	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>						
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	233 657	-	<b>233 657</b>	318 318	205	318 523
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	27 563	35 050	<b>62 613</b>	11 250	13 416	24 666
Autres actifs	-	17 116	<b>17 116</b>	3 030	1 139	4 169
<b>Passif</b>						
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	28 882	44 027	<b>72 909</b>	46 407	4 686	51 093
Dépôts	54 346	19 504	<b>73 850</b>	4 195	3 384	7 579
Intérêts et commissions à payer	12	-	<b>12</b>	26	-	26
Autres passifs	250	-	<b>250</b>	852	4 715	5 567

Les soldes présentés ci-dessus découlent du cours normal des activités. Les intérêts imputés à des parties liées sont calculés aux taux commerciaux normaux.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2015 et 2014, la Banque n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses en ce qui concerne les montants à recevoir de parties liées.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 22. Opérations entre parties liées (suite)

#### b) Produits et charges des parties liées

Les produits et les charges des parties liées ont été comptabilisés selon les conditions habituelles de la Banque :

	Banque mère	Autres	2015 Total	Banque mère	Autres	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts sur les prêts	-	-	-	695	13	708
Revenus d'intérêts sur les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	1 765	-	1 765	1 780	31	1 811
Charges d'intérêts	235	124	359	1 072	186	1 258
Autres produits	43 772	6 344	50 116	9 930	5 577	15 507
Charges autres que d'intérêts	579	138	717	1 323	8 381	9 704

#### c) Autres engagements envers la Banque mère et les banques affiliées

	Banque mère	Autres	2015 Total	Banque mère	Autres	2014 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Swaps sur indice (montant nominal)	-	16 052	16 052	-	31 784	31 784
Contrats de change au comptant et à terme (montant nominal)	324 773	-	324 773	805 585	-	805 585
Swaps sur marchandises	72 070	869 844	941 914	94 367	725 473	819 840
Garanties et crédits documentaires	11 400	-	11 400	581 945	41 210	623 155

#### d) Garanties de la Banque mère et des banques affiliées

Au 31 décembre 2015, la Banque mère garantissait le remboursement du capital et de l'intérêt des dépôts de particuliers, des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des acceptations jusqu'à concurrence d'un montant de 250 \$ millions (1 \$ milliards en 2014).

De plus, la Banque mère garantit spécifiquement et inconditionnellement le paiement de tout billet libellé en dollars américains et à échéance maximale de 270 jours émis par la Banque sur le marché du papier commercial aux États-Unis, jusqu'à concurrence d'un montant de sept cent cinquante millions dollars américains (750 \$ millions US). Au 31 décembre 2015, aucun billet en dollars américains n'a été émis et classé dans les dépôts à terme de gouvernements et d'entreprises à l'étranger (174 012 \$ au 31 décembre 2014).

#### e) Relations avec les principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, soit les 5 membres de la haute direction (5 en 2014).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 22. Opérations entre parties liées (suite)

e) Relations avec les principaux dirigeants de la Banque (suite)

	2015	2014
Salaires et autres	113	1 199
Avantages des employés à court terme	-	1 124
Avantages postérieurs à l'emploi (cotisations définies)	-	28
Avantages postérieurs à l'emploi (prestations déterminées)	-	38
	113	2 389

Les dirigeants ne faisant pas partie de la haute direction ne reçoivent pas de droits à pension de la part de la Banque.

### 23. Frais autres que d'intérêts

a) Salaires et avantages sociaux

Le poste « Salaire et avantages sociaux » de l'exercice 2014 comprend un montant de 827 \$ comptabilisé comme incitatif fiscal en réduction des charges salariales.

b) Autres charges

	2015	2014
	\$	\$
Commercialisation, communications et marketing	37	1 056
Consultation, assurances, technologies de l'information	2 425	6 526
Taxe compensatoire	-	1 424
Charges administratives et autres	484	1 737
	2 946	10 743

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

### 24. Transfert d'engagements clientèles à la Succursale

En date du 1<sup>er</sup> mai 2014, la Banque a transféré à la Succursale l'ensemble de ses activités à l'exception des éléments suivants :

- le portefeuille de prêts immobiliers garantis par la SCHL;
- le portefeuille de location-financement;
- les prêts douteux nets de la provision spécifique pour pertes sur créances;
- les filiales en propriété exclusive BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières Inc. et BNP Paribas Energy Trading Canada Corp.;
- les billets indexés sur actions.

La Banque applique les directives d'IFRS 3 relatives aux regroupements d'entreprises selon la méthode d'acquisition, sauf pour les transactions entre sociétés sous contrôle commun auxquels cas la méthode de continuité des intérêts communs est utilisée. Selon cette méthode, les actifs et passifs de la société acquise sont comptabilisés au sein de la société acquéreuse à leur valeur nette comptable à la date du transfert. La différence entre la considération nette payée, soit la juste valeur des actifs et passifs transférés à la date de transfert, et la valeur comptable des actifs et passifs transférés a été comptabilisée dans les capitaux propres de la Banque au compte « Réserve ».

L'excédent de la juste valeur sur la valeur comptable des actifs et passifs transférés s'élève à 7 269 \$ et se détaille comme suit :

	\$
<b>Actifs vendus</b>	
Prêts et acceptations	1 055 779
Intérêts et dividendes à recevoir	2 131
Immobilisations corporelles	7 429
Autres actifs	697
	<b>1 066 036</b>
<b>Passifs transférés</b>	
Dépôts	1 085 630
Acceptations	350
Autres passifs	22 028
	<b>1 108 008</b>
<b>Passif net transféré</b>	<b>41 972</b>
<b>Considération nette payée</b>	<b>(34 703)</b>
<b>Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable des actifs et des passifs transférés</b>	<b>7 269</b>



## Information sur les filiales

Au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)

---

Nom des filiales	Adresse des sièges sociaux	Valeur comptable des actions avec droit de vote détenues par la Banque (au coût)	Pourcentage du capital-actions émis et payé détenu par la Banque
BNP Paribas (Canada) Valeurs mobilières Inc. <sup>1</sup>	1981, av. McGill College Montréal, Québec H3A 2W8	1 500 \$	100%
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp. <sup>2</sup>	335, 8th Avenue SW Bureau 1230 Calgary, Alberta T2P 1C9	34 353 \$	100%

---

1. BNP Paribas (Canada) Valeurs mobilières Inc. est un courtier en valeurs mobilières avec permis d'exercer ses activités dans toutes les provinces canadiennes.

2. BNP Paribas Energy Trading Canada Corp. exerce une activité de négociation dans le secteur de l'énergie au Canada.

## Renseignements supplémentaires

Au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)  
(non audité)

### Revenu net d'intérêt et encours moyens :

	Encours moyen	Intérêts et dividendes	Taux
	\$	\$	%
<b>ACTIF</b>			
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	254 253	1 843	0,72
Valeurs mobilières	286 153	2 156	0,75
Prêts hypothécaires	554	26	4,69
Prêts à des entreprises et des gouvernements et autres prêts	206 367	5 630	2,73
Actifs productifs d'intérêts	747 327	9 655	1,29
Autres actifs	125 829	20	0,02
	873 156	9 675	1,11
<b>PASSIF</b>			
Dépôts			
Entreprises et gouvernements	80 896	622	0,77
Institutions de dépôts	12 039	183	1,52
Passifs productifs d'intérêts	92 935	805	0,87
Autres passifs	109 286	201	0,18
Capitaux propres	670 935	-	-
	873 156	1 006	0,12
<b>Revenu net d'intérêt</b>		8 669	0,99

Les renseignements fournis ont été préparés par la Banque et sont présentés aux fins d'analyse complémentaire.

## Renseignements supplémentaires

Au 31 décembre 2015

(en milliers de dollars canadiens)  
(non audité)

Tableau des actifs pondérés présentés par tranche de risque :

	0 %	20 %	50 %	100 %	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs (valeur comptable)</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	-	236 577	-	-	-	236 577
Titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux	203 549	34 980	-	-	-	238 529
Autres valeurs mobilières	-	-	-	1 765	-	1 765
Prêts, acceptations et titres achetés en vertu de conventions de revente	-	-	39 731	93 924	-	133 655
Autres actifs	84 563	-	-	70 694	9 250	164 507
<b>Total des actifs</b>	<b>288 112</b>	<b>271 557</b>	<b>39 731</b>	<b>166 383</b>	<b>9 250</b>	<b>775 033</b>
<b>Hors bilan</b>						
Instrument de crédit (montant au contrat)	-	11 400	-	35 676	-	47 076

Tableau des actifs financiers reçus en garantie :

	Gouvernements	Institutions financières	Entreprises	Total
	\$	\$	\$	\$
Sur engagements bilan	-	-	134 552	134 552
Sur engagements hors bilan	-	-	2 502	2 502
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>137 054</b>	<b>137 054</b>

